



La Tène



Saint-Blaise



Enges



Hauterive



Le Landeron



Lignières



Cornaux



Cressier



GERANCE - FIDUCIAIRE
CARRE-NOIR Sarl

Gérance:

On loue - On gère - On vend

Fiduciaire:

Déclaration d'impôt - Comptabilité
Gestion d'entreprise

www.carre-noir.ch - 032 757 66 00

Cornaux – Carré Noir Sarl, une entreprise à votre écoute

Gérance et fiduciaire n'ont aucun secret pour eux



Valérie et Thierry Lardon ont créé une entreprise à leur image: une heureuse collaboration entre deux professionnels hors pair qui connaissent parfaitement leurs domaines respectifs, la gérance de biens immobiliers d'une part, et les travaux de fiduciaire d'autre part. A lire en page 15

Cave des Lauriers 1879
Jungo & Fellmann – Cressier



Visite – Dégustation – Vente directe

75cl.ch

Ouvert Samedi de 10 à 12 h et RDV

ACHÈTE AU MEILLEUR PRIX

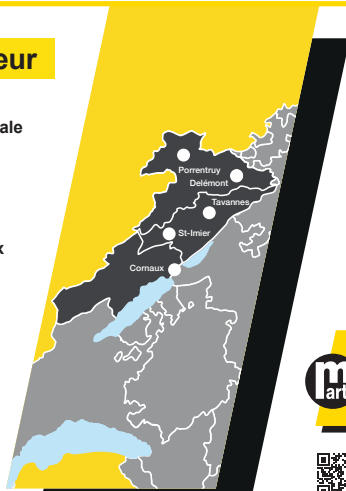
Voiture - Bus - Jeep et 4x4
Camionnettes - Pick-Up,
Utilitaires, toutes marques etc.

Etat et kilomètres indifférents.
Déplacement rapide et sérieux.

Paiement cash 7/7
Tél. 079 502 53 54

Votre éco-construteur

- Entreprise générale/Entreprise totale
- Rénovations et assainissements
- Béton armé et maçonnerie
- Ouvrages d'art en béton armé
- Génie civil
- Terrassements et travaux spéciaux
- Revêtements bitumineux
- Travaux hydrauliques
- Renaturation et protection contre les crues/Génie hydraulique
- Valorisation des matériaux
- Déconstruction et désamiantage
- Peinture et plâtrerie



www.martiarcjura.ch

Carrosserie endommagée ?

Donnez une seconde vie
à votre véhicule !



Storrer Automobiles
GARAGE-CARROSSERIE

Grand-Pont 2 - 2087 Cornaux - T 032 757 15 56 - F 032 757 27 51
www.storrerautomobiles.ch - info@storrerautomobiles.ch

AVIS OFFICIELS des communes

SAINT-BLAISE



COMMISSION D'URBANISME

Le Conseil communal rappelle à la population les dates des prochaines réunions de sa commission consultative, à savoir :

31 janvier 2023, 21 février 2023, 28 mars 2023,

25 avril 2023, 30 mai 2023, 27 juin 2023

Afin de pouvoir être examinés, les dossiers **complets** doivent être déposés dans un délai de **10 jours ouvrables** avant la séance.

A toutes fins utiles et en complément à la législation cantonale, l'Autorité communale renvoie au règlement d'aménagement communal et au règlement transitoire de construction disponibles sur le site www.saint-blaise.ch.

Saint-Blaise, le 15 décembre 2022

LE CONSEIL COMMUNAL

CORNAUX-CRESSIER-ENGES-HAUTERIVE-LA TÈNE LE LANDERON-LIGNIÈRES-SAINT-BLAISE



ASSOCIATION NOCTAMBUS

Dans le canton de Neuchâtel, plusieurs services de bus différents permettent aux noctambules de se déplacer en toute sécurité durant les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche. C'est le moyen le plus sûr pour les amoureuses et amoureux de la nuit de rentrer chez eux. Sur le littoral et vers les vallées, le plus connu de ces bus nocturnes est le Noctambus, dont les premières dessertes remontent à 1999.

Retrouvez l'horaire sur :

www.neuchatelville.ch/sortir-et-decouvrir/transport-et-deplacement/noctambus

Vous pouvez acquérir des carnets Noctambus auprès de votre administration communale au prix de Fr. 35.- les 6 courses (dont 1 gratuit). Pensez-y aussi pour vos cadeaux de Noël.

Pour les courses entre Neuchâtel, Le Locle et La Chaux-de-Fonds, le NoctamRUN vous donne rendez-vous sur www.transn.ch/450/.

LIGNIÈRES



FERMETURE DU GUICHET DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Le guichet de l'administration communale sera fermé du :

lundi 26 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023

Réouverture du guichet à partir du mardi 3 janvier 2023, selon l'horaire habituel ; soit mardi et jeudi matin de 08h00 à 11h30 et mercredi après-midi de 15h00 à 18h00.

Durant cette période l'administration communale sera atteignable par téléphone du lundi au vendredi de 08h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00 au 032 886 50 30.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà de joyeuses fêtes de fin d'année.

CHÂTELLENIE DE THIELLE



FERMETURE DE LA DÉCHETTERIE DURANT NOËL ET LE NOUVEL AN

Nous informons la clientèle que la déchetterie intercommunale de Cornaux sera fermée les :

24.12.2022, réouverture le mardi 27 décembre 2022 à 9h

31.12.2022, réouverture le mardi 3 janvier 2023 à 9h

Nous vous remercions d'avance d'en prendre bonne note.

C Innov'Car

Réparations mécaniques toutes marques
Vente de véhicules neufs et d'occasions
Stockage de roues hiver/été Fr. 40.-

Chemin des Nageux 13 • 2087 Cornaux • 032 757 62 62
info@innovcar.ch • www.innovcar.ch

IMPRESSUM

Tirage: 10'500 ex.

Adresse: Bulcom, Place de la Fontaine 1, CP 142, 2034 Peseux
Tél. 032 756 97 93, info@bulcom.ch

Publicité: Sandra Rocha, Tél. 032 756 97 93, annonces@bulcom.ch

Mise en page: Sandra Rocha, Tél. 032 756 97 93, info@bulcom.ch

Rédaction: redaction@bulcom.ch, 076 324 64 50

Abonnement: 92 francs

Délai pour les textes: mardi 17h

www.messeiller.ch

CE WEEKEND
Good luck to you, Leo Grande VE 16, SA 17, DI 18 déc à 20h30 Call Jane DI 18 déc à 17h
LA SEMAINE PROCHAINE
Call Jane MA 20, VE 23 déc à 20h30 Good luck to you, Leo Grande ME 21 déc à 20h30
A VENIR...
Unrueh Avalonia – l'étrange voyage Avatar – la voie de l'eau Le Chat Potté 2 www.cine2520.ch

AVIS OFFICIELS des communes

LE LANDERON



FÊTES DE FIN D'ANNÉE - HORAIRE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Durant la période des fêtes de fin d'année et vacances scolaires, l'administration communale sera ouverte **les matins de 9h00 à 12h00**.

Elle sera fermée **toute la journée** les lundis 26 décembre 2022 et 2 janvier 2023.

Reprise de l'horaire habituel le lundi 9 janvier 2023 à 9h00.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

L'administration communale

LE LANDERON



ARRÊTÉ

L'arrêté et le règlement ci-dessous sont publiés conformément à l'article 129, 2^{ème} alinéa, de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984.

Ils peuvent être consultés à l'administration communale.

Séance du Conseil général du 8 décembre 2022.

Intitulé de l'arrêté:

1. Crédit d'engagement de CHF 371'000.00 pour divers travaux de réfections et d'extensions du réseau électrique pouvant intervenir en 2023.
Arrêté 1446
2. Initiative populaire en matière communale « Demande au Conseil communal du Landeron d'approcher les communes de Lignières, Cornaux et Cressier pour préparer un projet de convention de fusion ».
Arrêté 1447
3. Crédit d'engagement de CHF 30'000.00 pour la réalisation d'une enquête auprès de la population concernant le futur institutionnel de la localité.
Arrêté 1448
4. Adaptation des tarifs et autres locations du port du Landeron.
Arrêté 1449

Echéance du délai référendaire:

Mercredi 25 janvier 2023

LE LANDERON



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 16.12.22 au 16.01.23 Publication FAO n° 50

Dossier SATAC n° 115077

Parcelle(s) et coordonnées: 8358 - Le Landeron; 1211430/2571794

Situation: Pêches derrière l'Eglise; Rue du Jolimont 40

Description de l'ouvrage: Démontage de l'ancien producteur de chaleur à mazout et installation d'une pompe à chaleur air-eau

Requérant(s): Patrick et Florence Rossi, 2525 Le Landeron

Auteur(s) des plans:

Demande de permis de construire: Sanction minime importance

Affectation de la zone: Zone d'habitation densifiée / Entrée en vigueur le 27.10.1999

Autorisation(s) spéciale(s): Distance à l'alignement communal

Particularités: Périmètre de plan de quartier, secteur sud des Pêches derrière l'Eglise

/ Entrée en vigueur le 19.01.2000

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LE LANDERON



BIBLIOTHEQUE DU C2T - VACANCES DE NOEL

La bibliothèque du C2T sera fermée du lundi 26 décembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023.

Réouverture: lundi 9 janvier 2023 à 13h30

Les bibliothécaires vous souhaitent de belles fêtes.

eli10 SA
Rue du Château 17
2022 Bevaix
www.eli10.ch

Tel 032 720 20 20
E-mail info@eli10.ch



IMPORTANT

RELEVÉS DE COMPTEURS D'EAU ET D'ELECTRICITE DANS L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE DU LANDERON

Madame, Monsieur,

Les relevés des consommations d'eau et d'électricité seront effectués du

3 au 31 janvier 2023

Nous vous remercions d'avance de réserver un bon accueil aux personnes mandatées pour cette tâche et saisissons l'occasion pour rappeler à tous les propriétaires d'immeubles que les locaux abritant les compteurs doivent rester accessibles en tout temps.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Eli10 SA



Le CESC et les enseignantes de l'école primaire du Landeron recherchent des accompagnants pour leurs journées de ski aux Bugnenets.

Si vous êtes bon skieur (J+S bienvenu-e), motivé à vous occuper d'un groupe de débutants et que vous avez des disponibilités pour une journée (à définir) entre le 19 janvier et le 24 février 2023, n'hésitez pas à nous contacter soit :

Par e-mail info@cesc.ch

Par téléphone au 078 707 02 76

D'avance merci pour votre soutien et intérêt !



APPRÉCIEZ LA
DIFFÉRENCE !

Votre LANDI:

Bevaix
Cornaux
Crêt-du-Loche
Môtiers

landiregionneuchatel.ch

AVIS OFFICIELS des communes

LA TÈNE



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 16.12.22 au 16.01.23 Publication FAO n° 50

Dossier SATAC n° 115212

Parcelle(s) et coordonnées: 4118,4015 - Marin - Epagnier; 1206306/2567262

Situation: Préfargier; Préfargier 8

Description de l'ouvrage: Installation d'un groupe électrogène insonorisé

Requérant(s): Diana Raffaella, 2074 Marin-Epagnier

Auteur(s) des plans: Georgios Androustopoulos, Rue Charles Perrier, 2074 Marin-Epagnier

Demande de permis de construire: Sanction minime importance

Affectation de la zone: Zone d'utilité publique / Compétence Communale / Entrée en

vigueur le 07.06.1995 Zone agricole / Compétence Communale / Entrée en vigueur le

07.06.1995 Zone à protéger 2 / Lac / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Autorisation(s) spéciale(s):

Particularités: Périmètre de protections des sites bâtis; Zone de crêtes et de forêts -

Zone de vignes et grèves: Zone de vignes et grèves / Entrée en vigueur le 14.02.1966;

Zone à bâtir: Zone d'utilité publique / Compétence Communale / Entrée en vigueur le

07.06.1995; Zone agricoles et autres zones: Zone agricole / Compétence Communale /

Entrée en vigueur le 07.06.1995; Zone à protéger communale: Zone à protéger 2 / Lac

/ Entrée en vigueur le 07.06.1995

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale. Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LA TÈNE



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 16.12.22 au 16.01.23 Publication FAO n° 50

Dossier SATAC n° 114997

Parcelle(s) et coordonnées: 4258 - Marin - Epagnier; 1206774/2566756

Situation: Sur les Planches; Rue des Sors 3

Description de l'ouvrage: Construction d'un local de stockage enterré avec monte-

charge, démolition d'un dépôt et d'un couvert et pose de 3 conteneurs

Requérant(s): EM Microelectronic-Marin SA; Rue des Sors 3; 2074 Marin-Epagnier

Auteur(s) des plans: Mauler Ingénieurs civils SA; Rue Philippe-Suchard 20; 2000 Neuchâtel

Demande de permis de construire: Sanction définitive

Affectation de la zone: Zone industrielle / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Autorisation(s) spéciale(s):

Particularités:

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LA TÈNE



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS LOCALES

Le Conseil communal a récemment modifié son arrêté concernant les subventions aux associations et sociétés locales; le nouvel arrêté entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Ce qui ne change pas; une subvention annuelle peut être octroyée aux associations et sociétés locales de la commune. Toute demande de subvention, dûment motivée, est à adresser au Conseil communal jusqu'au 30 juin, accompagnée des comptes du dernier exercice bouclé et du budget prévisionnel de l'année en cours.

Ce qui est nouveau; jusqu'au 31 décembre 2024, le Conseil communal prendra en charge 50% des frais liés à l'utilisation de vaisselle réutilisable lors de manifestations organisées sur le territoire communal par des associations et sociétés locales; la participation communale est limitée à 1'500 francs par manifestation.

Nous vous invitons à prendre connaissance plus en détails de ce nouvel arrêté qui est disponible dans la rubrique Actualités sur la page d'accueil de notre site internet. La Tène, le 12 décembre 2022

LE CONSEIL COMMUNAL

LA TÈNE



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 16.12.22 au 16.01.23 Publication FAO n° 50

Dossier SATAC n° 115096

Parcelle(s) et coordonnées: 3181 - Marin - Epagnier; 1206631/2567623

Situation: Chevalereux; Rue des Perveuls 10

Description de l'ouvrage: Installation d'une génératrice temporaire

Requérant(s): Fabian Baconat Medos Sàrl, 2000 Neuchâtel

Auteur(s) des plans:

Demande de permis de construire: Sanction minime importance

Affectation de la zone: Zone industrielle / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Autorisation(s) spéciale(s):

Particularités: Zone à bâtir: Zone industrielle / Compétence Communale / Entrée en

vigueur le 07.06.1995

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale. Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LA TÈNE



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 16.12.22 au 16.01.23 Publication FAO n° 50

Dossier SATAC n° 114892

Parcelle(s) et coordonnées: 4429 - Marin - Epagnier; 4432 - Marin - Epagnier; 1206078/2567005

Situation: Rue des Tertres 42

Description de l'ouvrage: Modification et ajustement des aménagements extérieurs

Requérant(s): Philippe Glardon, Lodge Glardons Sàrl, 2074 Marin-Epagnier

Auteur(s) des plans: Mikael Monteserin, Schwab-System, John Schwab SA, Platanenstrasse 7, 3236 Gampelen

Demande de permis de construire: Sanction définitive

Affectation de la zone: Zone d'habitation à faible densité 2 / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Autorisation(s) spéciale(s): Distance à la forêt

Particularités:

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LA TÈNE



OUVERTURE RÉDUITE DU GUICHET DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

En raison des Fêtes de fin d'année, le guichet de l'administration communale sera ouvert selon l'horaire suivant:

	Matin	Après-midi
Lundi 26 décembre au lundi 2 janvier 2023	Fermeture exceptionnelle toute la journée	
Mardi 3 au jeudi 5 janvier 2023	08h30 – 12h00	Fermé ou sur rendez-vous*
Vendredi 6 janvier 2023	08h30 – 13h30 (non-stop)*	
*Aucune permanence téléphonique n'est assurée durant les après-midis.		
L'horaire habituel d'ouverture des guichets reprendra le lundi 9 janvier 2023.		
Veuillez noter les numéros d'urgence suivants:		
Documents d'identité: 032 889 08 89		
Horaires: www.ne.ch/autorites/DJSC/JUST/document-identite		
Groupe E (électricité): 026 352 52 52 – www.groupe-e.ch		
Viteos (eau): 0800 800 012		
Ello (télégraphe): 032 729 98 78 – info@ello.ch		
Voirie de La Tène: 079 240 72 30 (du 27 au 30 décembre 2022) ou no de piquet: 079 721 10 20		
Police de proximité Le Landeron: 032 889 62 32		
Service bénévole: merci de prendre note qu'aucun transport ne sera effectué du lundi 26 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023 . Reprise des transports le mardi 3 janvier 2023.		

AVIS OFFICIELS des communes

LA TÈNE



MISE AU CONCOURS

Pour son service Territoire, la commune de La Tène met au concours le poste d'un/e
chef-fe de projets urbaniste à 80%

Vos tâches essentielles

- évaluation des outils de planification communale (plans de quartier, plans spéciaux, etc...) et analyse de faisabilité des projets de planification
- structure des projets en différentes étapes et tâches
- définition des composantes de projet et validation auprès des instances techniques et politiques
- coordination interne et interservice, en particulier avec la planification communale et régionale et les permis de construire
- contribution à la rédaction des rapports et autres documents pour le Conseil communal et le Conseil général
- maîtrise des mandats d'étude
- connaissances des normes environnementales et lutte contre la pollution seraient des atouts

Formation et exigences

- formation d'urbaniste, idéalement complétée par un post-grade en aménagement du territoire ou formation jugée équivalente
- expérience de minimum 2 ans dans un domaine similaire
- formation et/ou expérience dans la gestion de projet et la conduite d'équipes pluridisciplinaires
- excellente capacité à analyser, synthétiser et identifier les enjeux, les risques et les opportunités
- maîtrise des outils informatiques usuels et aisance en rédaction
- connaissances générales du fonctionnement administratif d'une commune

Ce que nous offrons

- un poste à durée indéterminée
- une activité variée au sein d'une équipe dynamique et à taille humaine
- un champ professionnel diversifié dans un contexte urbain communal et inter-communal en mutation

Entrée en fonction:

à convenir

Pour tout renseignement complémentaire:

Malissa Tomic, chef du service Territoire (032 886 65 00)

Les offres de service, accompagnées des documents usuels, sont à adresser jusqu'au 6 janvier 2023 à nathalie.schepis@ne.ch ou à l'Administration communale de La Tène, Auguste-Bachelin 4, 2074 Marin-Epagnier, à l'attention de Nathalie Schepis, avec la mention «**Chef-fe de projets urbaniste**».

LA TÈNE



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 16.12.22 au 16.01.23

Publication FAO n° 50

Dossier SATAC n° 115315

Parcelle(s) et coordonnées: 3457 - Marin - Epagnier; 1206380/2567701

Situation: Sur le Crêt; Rue Paul-Vouga 117

Description de l'ouvrage: Installation d'une pompe à chaleur air/eau à l'extérieur d'une maison d'habitation

Requérant(s): Jean-Paul et Marie-Claire HONSBERGER, 2074 Marin-Epagnier; Jean-Paul et Marie-Claire HONSBERGER, 2074 Marin-Epagnier

Auteur(s) des plans: Demande de permis de construire:

Sanction minime importance

Affectation de la zone: Zone d'habitation densifiée / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Autorisation(s) spéciale(s):

Particularités: Périmètre de plan directeur de quartier: PDQ en vigueur / Sur le Crêt / Entrée en vigueur le 30.09.1996; Périmètre de plan de quartier: PQ en vigueur / Sur le Crêt 3 / Entrée en vigueur le 27.01.1999; Zone à bâtir: Zone d'habitation densifiée / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale. Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LA TÈNE



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 16.12.22 au 16.01.23 Publication FAO n° 50

Dossier SATAC n° 115104

Parcelle(s) et coordonnées: 1249 - Thielle - Wavre; 1207816/2567878

Situation: Les Motteresses; Les Motteresses 14

Description de l'ouvrage: Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure

Requérant(s): Bernard Stauffer, 2075 Wavre

Auteur(s) des plans: Nicolas Marti, N. MARTI SA, 2520 LA NEUVEVILLE

Demande de permis de construire: Sanction minime importance

Affectation de la zone: Zone de faible densité / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 14.04.1993

Autorisation(s) spéciale(s):

Particularités: Zone à bâtir: Zone de faible densité / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 14.04.1993

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale. Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LA TÈNE



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 16.12.22 au 16.01.23 Publication FAO n° 50

Dossier SATAC n° 115289

Parcelle(s) et coordonnées: 2382 - Marin - Epagnier; 1206871/2568230

Situation: Fin de Mange; Fin-d'Epagnier Est 12

Description de l'ouvrage: Remplacement de la chaudière mazout par une pompe à chaleur AIR/EAU

Requérant(s): Frédy et Cosette AMEZ-DROZ, 2074 Marin-Epagnier

Auteur(s) des plans: Mario Buonomo TOP SUN ENERGY SA, Rue de l'Observatoire 32, 2000 NEUCHÂTEL

Demande de permis de construire: Sanction minime importance

Affectation de la zone: Zone d'habitation à faible densité 1 / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Autorisation(s) spéciale(s):

Particularités: Zone à bâtir: Zone d'habitation à faible densité 1 / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale. Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LA TÈNE



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 16.12.22 au 16.01.23

Publication FAO n° 50

Dossier SATAC n° 115228

Parcelle(s) et coordonnées: 3498 - Marin - Epagnier; 1206444/2567748

Situation: Sur le Crêt; Rue Paul-Vouga 173

Description de l'ouvrage: Pose d'une pompe à chaleur air-eau extérieure

Requérant(s): Hamid Reza Eslam, 2074 Marin-Epagnier

Auteur(s) des plans:

Demande de permis de construire: Sanction minime importance

Affectation de la zone: Zone d'habitation densifiée / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Autorisation(s) spéciale(s):

Particularités: Périmètre de plan directeur de quartier: PDQ en vigueur / Sur le Crêt / Entrée en vigueur le 30.09.1996; Périmètre de plan de quartier: PQ en vigueur / Sur le Crêt 2 / Entrée en vigueur le 27.01.1999; Zone à bâtir: Zone d'habitation densifiée / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale. Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

AVIS OFFICIELS des communes

CRESSIER



AVIS D'ENQUÊTE

Nous vous informons de la mise à l'enquête publique, par le Service cantonal de l'aménagement du territoire, du dossier suivant, conformément à l'article 34, alinéa 1, de la Loi cantonale sur les constructions (LConstr.) du 25 mars 1996:

Requérant: NIEDERHAUSER Valérie et Laurent

Article cadastral n°: 3575

Situation: Chemin du Vieux-Moulin 4; Lieu-dit: Derrière le Moulin

Auteur des plans: Peter Brunner-Helena Coll Architectes SA, 2000 Neuchâtel

Nature des travaux: Construction d'un couvert à voiture à deux pans de faible pente avec panneaux solaires PV intégrés

Sanction: minime importance

Autorisation spéciale: Distance à l'axe de la route

Particularités: Périmètre du plan de site, bâtiment non recensé

Dossier SATAC n°: 114100 Publication FAO n°: 49

Date du délai d'opposition: 9 janvier 2023

Les plans de construction peuvent être consultés à l'administration communale de Cressier ou sur demande préalable auprès du Service de l'aménagement du territoire (SAT), rue Tivoli 5, 2002 Neuchâtel.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées, doivent être adressées dans le délai légal au Conseil communal, 2088 Cressier.

Seule la demande de permis de construire parue dans la Feuille officielle de la République et Canton de Neuchâtel fait foi.

Cressier, le 9 décembre 2022

LE CONSEIL COMMUNAL

CRESSIER



AVIS D'ENQUÊTE

Nous vous informons de la mise à l'enquête publique, par la commune de Cressier, en procédure simplifiée, du dossier suivant, conformément à l'article 34, alinéa 1, de la Loi cantonale sur les constructions (LConstr.) du 25 mars 1996:

Requérant: RUEDIN Christelle

Article cadastral n°: 1269

Rue: Rue des St-Martin 16

Auteur des plans: Atelier AG Alexandre Geiser, Rue des Sablons 51, 2000 Neuchâtel

Nature des travaux: Démolition couvert terrasse à l'Est, construction couvert accès cave, réaménagements extérieurs

Sanction: minime importance

Dossier SATAC n°: 114769 Publication FAO n°: 50

Date du délai d'opposition: 16 janvier 2023

Les plans de construction sont affichés à l'administration communale de Cressier.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées, doivent être adressées dans le délai légal au Conseil communal, 2088 Cressier.

Seule la demande de permis de construire parue dans la Feuille officielle de la République et Canton de Neuchâtel fait foi.

Cressier, le 16 décembre 2022

LE CONSEIL COMMUNAL

CRESSIER



VENDREDI 23 DÉCEMBRE 2022, MODIFICATION D'HORAIRE

Le bureau communal sera exceptionnellement ouvert le vendredi matin 23 décembre 2022 de 8h00 à 11h45 en lieu et place du vendredi après-midi.

Nous remercions la population pour sa compréhension.

LE CONSEIL COMMUNAL

CRESSIER



HORAIRES D'OUVERTURE

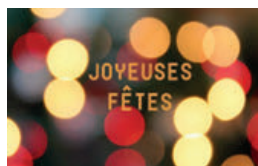
Durant les fêtes de fin d'année, les bureaux de l'administration communale seront fermés du lundi 26 décembre au vendredi 30 décembre 2022.

Du lundi 2 janvier 2023 au vendredi 6 janvier 2023, les horaires de tous les services de l'administration communale seront les suivants:

	Matin	Après-midi
Lundi	FERMÉ	FERMÉ
Mardi	FERMÉ	FERMÉ
Mercredi	8h00 à 11h45	FERMÉ
Jeudi	8h00 à 11h45	FERMÉ
Vendredi	FERMÉ	14h00 à 16h00

(En cas d'urgence sur le RESEAU D'EAU UNIQUEMENT -> 032 720 20 20)

Les horaires normaux reprendront dès le lundi 9 janvier 2023



ENGES



CONVOCATION AU CONSEIL GÉNÉRAL ORDINAIRE DU

Lundi 19 décembre 2022 à 19h30

Salle communale, 2073 Enges

ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Présentation technique du projet de la réfection routière par le Service des ponts et chaussées (SPCH), avec une partie « questions/réponses ».
3. Approbation du procès-verbal du 29 juin 2022.
4. Propositions, projets d'arrêtés et rapports du Conseil communal:
 - 4.1. Demande de crédit d'engagement de CHF 950'000.00 relative aux travaux de réfection de la traversée du centre du village. Rapport à l'appui.
 - 4.2. Budget 2023. Rapport à l'appui.
 - 4.3. Plan financier et des tâches pour la période 2024-2026.
5. Etat de situation du projet de fusion entre les communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise.
6. Correspondance du Conseil général (lettres, pétitions et motions populaires).
7. Interventions du Conseil général (motions, propositions, interpellations, résolutions).
8. Informations des commissions du Conseil général.
9. Informations des membres du Conseil communal.
10. Questions des membres du Conseil général.

LE CONSEIL COMMUNAL

CRESSIER



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 10 DÉCEMBRE 2022

Les arrêtés ci-dessous sont publiés conformément à l'article 129, 2^{ème} alinéa, de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984.

Ils peuvent être consultés à l'administration communale.

Intitulé des arrêtés:

1. Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 33'000.- pour le renouvellement du système de télégestion du service des eaux
 2. Arrêté relatif à l'approbation du budget 2023 (non soumis à référendum)
- Échéance du délai référendaire: Mercredi 25 janvier 2023

Cressier, le 10 décembre 2022

ENGES



HORAIRE DE FIN D'ANNÉE

Durant les fêtes de fin d'année, l'administration communale d'Enges sera uniquement ouverte les jours suivants:

- **le jeudi 29 décembre 2022 de 09h00 à 13h30 et,**
- **le jeudi 05 janvier 2023 de 09h00 à 13h30.**

Reprise de l'horaire usuel dès le mardi 10 janvier 2023.

Tout en vous souhaitant d'ores et déjà de belles Fêtes de fin d'année, nous vous prions de recevoir, nos salutations distinguées.

Administration communale

AVIS OFFICIELS des communes

HAUTERIVE



CONSEIL GÉNÉRAL - CONVOCATION

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le :

lundi 19 décembre 2022 à 18h30 au Bâtiment des Services Publics (BSP), Hauterive
ORDRE DU JOUR

1. Bienvenue et appel
 2. Procès-verbal du 26 septembre 2022 (1)
 3. Groupe E Celsius – présentation du CAD
 4. Urbaplan – Présentation plan spécial Croix-d'Or
 5. Nomination d'un membre à la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire en remplacement de M. Pascal Brander, démissionnaire
 6. Nomination d'un membre à la Commission des bâtiments scolaires en remplacement de M. Pascal Brander, démissionnaire
 7. Nomination d'un membre à la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire en remplacement de M^{me} Anna Ciccarone, démissionnaire
 8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au renoncement du respect du degré minimal d'autofinancement pour l'aménagement de l'axe RCS (y compris PGEE) et les travaux prévus aux Jardillets Est (
 9. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit pour l'adaptation du carrefour «Brel-Longschamps-Croix-d'Or» dans le cadre du plan spécial «Croix-d'Or» (1)
 10. Rapport du Conseil communal au Conseil général - Plan spécial valant sanction préalable «Croix-d'Or» (1)
 11. Rapport du Conseil communal au Conseil général pour la mise en conformité des arrêts de transports publics aux normes LHand (1)
 12. Budget 2023 (1)
 13. Informations concernant le complexe scolaire
 14. Fusion – point de la situation
 15. Communications du Conseil communal
 16. Questions et divers
- Hauterive, le 6 décembre 2022

LE CONSEIL COMMUNAL



HAUTERIVE



BASSIN DE NATATION

BASSIN DE NATATION

FERMETURE DE FIN D'ANNEE

**Du mardi 19 décembre 2023 à 22h00
au Lundi 8 janvier 2024 à 8h00**



- Nettoyage et entretien du Bassin de natation.
- Bonnes fêtes de fin d'année

HAUTERIVE



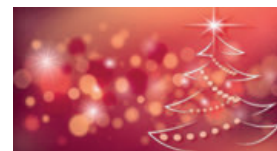
HORAIRE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE PENDANT LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Les horaires de l'administration communale durant les fêtes de fin d'année seront les suivants :

Jour	Date	Matin	Après-midi
Lundi	26.12.2022	Fermé	Fermé
Mardi	27.12.2022	Fermé	Fermé
Mercredi	28.12.2022	Fermé	Fermé
Jeudi	29.12.2022	Fermé	Fermé
Vendredi	30.12.2022	Fermé	Fermé
Lundi	02.01.2023	Fermé	Fermé
Mardi	03.01.2023	07h30-12h00	Fermé
Mercredi	04.01.2023	08h30-12h00	Fermé
Jeudi	05.01.2023	08h30-12h00	Fermé
Vendredi	06.01.2023	08h30-12h00	Fermé

Nous vous remercions de bien vouloir prendre note de cette information et nous vous souhaitons d'ores et déjà de joyeuses fêtes de fin d'année.

La Commune d'Hauterive



HAUTERIVE



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 16.12.22 au 16.01.23 Publication FAO n° 50

Dossier SATAC n° 114596

Parcelle(s) et coordonnées : 650 - Hauterive ; 1207092/2564493

Situation : Hauterive ; Rue des Chasse-Peines 5

Description de l'ouvrage : Pose d'une pompe à chaleur air-eau

Requérant(s) : Fyjis SA c/o Michel Wolf SA, 2000 Neuchâtel

Auteur(s) des plans :

Demande de permis de construire : Sanction minime importance

Affectation de la zone : Zone d'ancienne localité / Entrée en vigueur le 25.05.1994

Autorisation(s) spéciale(s) : Distance à l'axe de la route

Particularités : Périmètre du plan de site, bâtiment de 1^{ère} catégorie

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

HAUTERIVE



SALLE DE GYMNASTIQUE

SALLE DE GYMNASTIQUE

FERMETURE DE FIN D'ANNEE

**Du mercredi 20 décembre 2023 à 23h00 au
Lundi 8 janvier 2024 à 8h00**



- Nettoyage et entretien du Centre Sportif.
- Bonnes fêtes de fin d'année

AVIS OFFICIELS des communes

CORNAUX



CONVOCATION DU CONSEIL GÉNÉRAL À UNE SÉANCE ORDINAIRE LE

lundi 19 décembre 2022, à 19h00 Espace ta'tou

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022
3. Rappel de l'ordre du jour
4. Nomination d'un deuxième délégué à la CEN (Communauté des Eaux Neuchâtoises)
5. Nomination d'un membre du Conseil général à la Commission Sports/Loisirs/Culture (SLC) (siège vacant)
6. Imputation et répartition de la taxe d'équipement, rapport à l'appui
7. Budget de l'exercice 2023
 - 7a Demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 pour diverses études, rapport à l'appui
 - 7b Arrêté concernant l'approbation du budget communal de l'exercice 2023, rapport à l'appui
8. Lettres et pétitions
9. Motions et propositions
 - 9.1 Rapport du Conseil communal relatif aux motions en cours, à savoir:
 - a. Motion N° 48 du 30 décembre 2013 de M^{me} Claudine von Bergen pour la préservation du bâtiment de la vieille Forge
 - b. Motion N° 50 du 25 août 2021 de M. Pascal Serini relative à l'étude de faisabilité et de coûts en vue de l'extinction de l'éclairage public de 00h30 à 05h00.
10. Communications du Conseil communal
11. Interpellations et questions
12. Divers

LE CONSEIL COMMUNAL

CORNAUX



MISE AU CONCOURS

La Commune de Cornaux recherche pour sa structure d'accueil parascolaire Rayon de Soleil et pour celle des Petits Enges à Enges

DIRECTEUR-TRICE d'institution de l'enfance à 55% annualisé (env. 65% en présentiel)

Activités principales:

- Gestion administrative et éducative d'une structure d'accueil parascolaire communale, de sa table de midi et de son antenne: «Rayon de Soleil» 30 enfants, «Table ô soleil» 10 enfants, à Cornaux et «Les Petits Enges» 10 enfants à Enges.
- Manager le personnel et effectuer quelques remplacements.
- Collaborer à la préparation du budget et veiller à sa mise en œuvre.

Profil souhaité:

- Diplôme de directeur-trice d'institution de l'enfance.
- Faire preuve de diplomatie et aisance dans les contacts humains.
- Très bonne connaissance du programme ETIC.
- Bonne maîtrise des outils informatiques usuels.
- Parfaite maîtrise de la langue française.
- Permis de conduire.

Remarques:

- Congés: 1 jour par semaine ainsi que toutes les vacances scolaires.
- La facturation, la comptabilité et les salaires sont gérés par la Commune.
- Application du statut de la fonction publique.

Entrée en fonction:

- A définir

Renseignements:

Ils peuvent être obtenus auprès de la Conseillère communale en charge du dicastère, M^{me} Salzmann Silva: claudine.salzmannsilva@gmail.com

Les offres de services, accompagnées d'un curriculum vitae ainsi que des documents usuels sont à adresser par mail à: commune.cornaux@ne.ch.

Délai de postulation: 31 décembre 2022

CORNAUX



FETES DE FIN D'ANNEE 2022 - 2023

HORAIRE REDUIT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Le guichet de l'administration communale sera ouvert comme suit:

VE 23 décembre 2022	de 08h30 à 11h30
LU 26 au VE 30 décembre 2022	fermé
LU 2 janvier 2023	fermé
MA 3 au VE 6 janvier 2023	de 08h30 à 11h30
Dès le lundi 9 janvier 2023	horaire normal

D'ores et déjà, les Autorités ainsi que le personnel communal vous souhaitent un heureux Noël et une très Bonne Année 2023!

CORNAUX



NOCES D'OR

Le 8 décembre dernier, les Autorités communales, représentées par l'administrateur et son adjointe, ont apporté leurs sincères félicitations aux époux **Nicole et Noël Schaffter** à l'occasion de leurs 50 ans de mariage.



Pleins feux sur le
sapin de Noël...
Attention!

Neuchâtel
Etablissement cantonal
d'assurance et de prévention

www.ecap-ne.ch

AVIS OFFICIELS des communes

CORNAUX



TRAVAUX SUR LE CLOS ST-PIERRE A CORNAUX

AVIS DE FERMETURE DE LA ROUTE

Réaménagement surfacique et renouvellement des services industriels au Clos St-Pierre
Pose des revêtements bitumineux

Nous vous informons que la route sera totalement fermée au trafic motorisé les jeudi 15 et vendredi 16 décembre prochain.

La chaussée sera réouverte totalement au trafic le mardi 20 décembre.

Le cheminement des piétons sera maintenu. Merci à chacun de se conformer à la signalisation mise en place par l'entreprise

Nous nous tenons à votre disposition.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORNAUX



CORNAUX



PROCLAMATION D'UN CONSEILLER GÉNÉRAL

Lors de sa séance du 12 décembre 2022, le Conseil communal a proclamé élu Conseil-
ler général :

- Monsieur Balázs Sűto, proposé par le Parti Socialiste

Le Conseil communal porte le résultat ci-dessus à la connaissance des électeurs conformément à la loi sur les droits politiques du 17 octobre 1984, et les informe que tout recours concernant la validité de cette élection complémentaire doit être adressé à la Chancellerie d'Etat dans les six jours qui suivent le présent avis.

Seul l'avis paru dans la Feuille Officielle fait foi.

Cornaux, le 16 décembre 2022

LE CONSEIL COMMUNAL



Entreprise de Nettoyage

- Nettoyage de vitres, vitrages et vérandas
- Nettoyage régulier de bureaux et locaux commerciaux
- Shampoing de moquettes et de tapis
- Nettoyage d'appartements, maisons et villas
- Service de conciergerie
- Service femme de ménage

Chemin de Jardils 20 • 2087 Cornaux
Téléphone: +41 32 535 52 75 • Mobile: +41 78 667 95 27
info@qualitynet.ch • www.qualitynet.ch

Les Flochets
2525 Le Landeron

T. 032 751 26 66

info@voillatsa.ch
voillatsa.ch



VOILLAT SA
Jardiniers – Paysagistes

Sapins de Noël bleus, rouges et Nordmann Décorations de Noël

Vente à l'établissement « Les Flochets » (serres) tous les jours de 10h à 12h
et de 14h à 18h, jusqu'au 24 décembre 2022 à 12h. Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

AVIS OFFICIELS des communes

CORNAUX



AVIS DE TRAVAUX

Fermeture de la rue du Vignoble 34 au carrefour des Nagrets (secteur Est) Prévoir des perturbations du côté Ouest de la Rue du Vignoble.

Le tronçon suivant sera fermé :

- De la rue du Vignoble 34 au carrefour des Nagrets, l'accès aux piétons sera garanti et l'accès motorisé condamné. Cela concerne les travaux de superstructure. (Pavés, caniveaux, planie et pose des enrobés bitumineux)

Des perturbations pour la Rue du Vignoble du N°34 au carrefour des Nagrets sont à prévoir.

Depuis le lundi 12 Décembre.

- Perturbation depuis la Rue du Vignoble 54 jusqu'au chemin des Nagrets, l'accès motorisé aux habitations sera toujours garanti par la piste de déviation du trafic, sauf celui à Vignoble 64.

Cela concerne les collecteurs des eaux usées, d'eaux claires et des batteries électriques.

Depuis le lundi 10 octobre 2022.

En cas de besoin particulier/exceptionnel, l'entreprise de génie civil pourra localement créer des accès aux habitations. Si tel est le cas, nous vous prions de prendre contact avec le bureau Vincent Becker SA afin de trouver des solutions spécifiques à chaque situation.

Numéro de contact 032 724 34 13.

Pour rappel:

Le trafic motorisé sera interdit et l'accès piétonnier sera toujours garanti sur ce tronçon. Des passerelles seront installées pour permettre l'accès aux propriétés privées aux endroits nécessaires.

La zone de stationnement provisoire au chemin des Jardils reste à disposition prioritaire pour les riverains concernés par ces travaux.

Le ramassage des poubelles ne pourra plus se faire au pied de chaque maison ainsi que celui des déchets verts.

Les riverains touchés par le secteur en travaux devront apporter leur poubelle soit à la rue du Vignoble 35 soit à la rue du Vignoble 23.

Les riverains rencontrant des difficultés pour le transport de leur benne à déchets verts pourront solliciter l'entreprise S. Facchinetti SA pour transporter leur benne au niveau du carrefour de la rue des Fontaines ou au niveau de la rue du Vignoble 29.

Merci pour votre compréhension.

Nous vous demandons de bien vouloir vous conformer à la signalisation qui sera apposée pour la déviation.

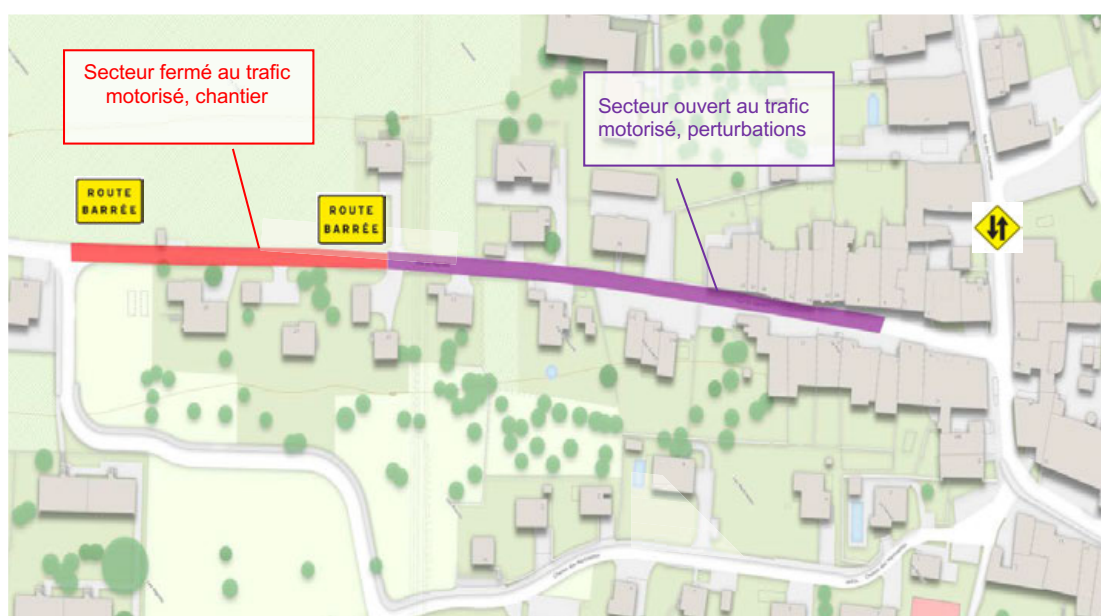
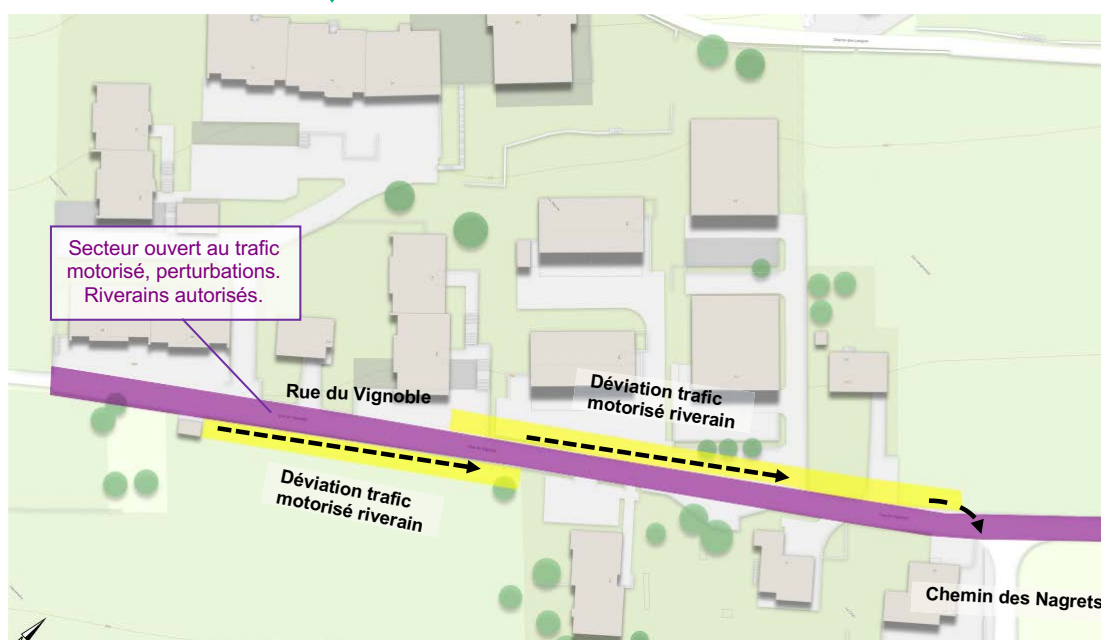
Le bureau VBI SA et la commune de Cornaux communiquent chaque semaine dans le Bulcom la planification estimative des travaux.

L'avancement étant fortement dépendant de la réalité du terrain, des modifications du planning et du phasage, des travaux restent possibles et envisageables.

Nous vous remercions de votre compréhension pour les désagréments occasionnés par ces travaux et vous invitons à prendre contact avec notre administration communale pour tout renseignement complémentaire au sujet de cette fermeture.

LE CONSEIL COMMUNAL

Travaux depuis le lundi 12 décembre 2022



CORNAUX

Séance publique Chauffage à distance « Entre-deux-Lacs »

Moins de vingt personnes ont répondu présent à la séance de présentation du Chauffage à distance de l'Entre-deux-Lacs, par le Groupe E, lundi 5 décembre 2022. Mais il s'agissait d'une séance de rattrapage, puisque le projet avait déjà été présenté à la population l'année dernière.

La séance a été ouverte par Monsieur Olaf Makaci, vice-président du Conseil communal de Cornaux. Il a rappelé que la votation pour le Chauffage à distance (CAD), avait eu lieu le 17 décembre 2018 et que le projet avait été confié au Groupe E à ce moment-là. Il a rappelé également qu'il n'y avait aucune obligation pour les habitants de la commune de se raccorder au CAD. Il ensuite passé la parole au Groupe E.

Dans son introduction, Monsieur John Rosengren, chargé de développement d'affaires a présenté le Groupe E et exposé ses missions et son réseau. Puis il a expliqué les principaux avantages d'un chauffage à distance à savoir l'utilisation d'une source locale de chaleur, en l'occurrence Varo, la sécurité d'un approvisionnement élevé, le fait que ce type d'installation soit particulièrement adapté aux immeubles en rénovation, le fait que son exploitation soit économique et efficace, et le fait qu'il ne soit évidemment pas dépendant des énergies fossiles. Il a soulevé aussi que des solutions de secours existent pour les pannes et arrêts éventuels de la raffinerie.

Historiquement, le projet CAD était porté par les trois communes de Cornaux, Cressier et la Tène. Désormais, le projet s'étendra, dans sa deuxième phase, à la commune de Saint-Blaise. Le montant des investissements prévus passe quant à lui de CHF 79'000'000 à CHF 108'000'000.

Monsieur Laurent Galley, conseiller clients a pris ensuite la parole pour exposer les aspects plus techniques du CAD. Il a présenté les avantages pour les propriétaires, puisque le projet se veut clef en main, avec une gestion optimale de la chaleur, que le transfert des données est simple et automatique, que les locaux techniques sont aménagés selon les besoins des clients, tout en prenant moins de place et que la diminution de la production de CO₂ est non négligeable. Il a rappelé ensuite que le prix global comprendra l'installation du chauffage primaire puisqu'il appartiendra au Groupe E, mais que l'installation secondaire sera à la charge et propriété du client.

Monsieur Galley a ensuite présenté les coûts annuels de chaleur comprenant le tarif de la chaleur (selon consommation et indexation) et le tarif de production et d'acheminement (constant), montants auxquels il faudra ajouter une contribution de raccordement (paiement unique). Il a aussi rappelé que la Subvention Programme Bâtiment (Subvention M-07) s'applique en cas de raccordement à un chauffage à distance, en fonction de la puissance thermique de raccordement et qu'il appartient au propriétaire d'en faire la demande. Enfin, Monsieur Galley a rappelé que le groupe E offrait actuellement encore une prime de lancement de 20% (sous conditions). Monsieur Steve Marchesi, conducteur de travaux, a ensuite présenté le planning du CAD EDL avec son état au premier décembre 2022. Les travaux concernant les installations de reprise de chaleur à Cornaux et Cressier devraient être terminés pour la fin de l'année 2022. Il a annoncé avoir déjà signé une centaine de contrats de fourniture de chaleur et que les premières fournitures de chaleur au-

ront lieu pour la période de chauffe 2023. En ce qui concerne La Tène et Saint-Blaise, la mise à l'enquête est prévue pour fin 2023, pour une construction qui devrait débuter en 2024. La prospection commerciale a, quant à elle, déjà commencé et devrait s'étendre jusqu'en 2026. A la fin de la présentation, Monsieur Cédric Baudet, président de la section du Parti Libéral Radical de Cornaux s'est exprimé sur plusieurs points. Il a tout d'abord rappelé avoir été convaincu par l'expérience du Groupe E, la visée générale du projet et les prix. Mais, il a évoqué « quelques nuages à l'horizon », comme les retards et les difficultés pour les particuliers à remplir les demandes pour le canton. Mais c'est surtout l'opacité concernant les coûts de raccordement qui ont été montrés du doigt! Puisque le montant du raccordement secondaire n'avait pas été évoqué clairement lors de la présentation du projet et pourrait alourdir la facture finale d'un montant pouvant aller de CHF 11'500 à CHF 23'500 selon les assainissements à réaliser dans les locaux de chauffage. Le prix de la chaleur semble élevé, et son indexation inadéquate, étant donné que la chaleur exploitée par le CAD est une énergie mise gratuitement à disposition par Varo.

La question de la production de chaleur en cas d'arrêt de Varo a été également soulevée. Le groupe E évoque déjà des pistes à ce sujet avec la recherche d'autres sources d'énergie renouvelable, avec par exemple les rejets de chaleur au niveau de la cimenterie.

Le mot de la fin fut pour Monsieur Macaki qui a rappelé que le projet émanait de la commune de Cornaux et qu'il souhaitait que le projet avance sur Cornaux!

IN

ENTRE-DEUX-LACS

La Ludotène vous souhaite de très belles fêtes de Noël et de fin d'année!



La ludothèque sera fermée pendant les vacances scolaires de Noël; dernière ouverture: jeudi 22 décembre de 15h30 à 18h.

Rappel: la Ludotène sera ouverte le samedi 17 décembre de 10h-12h,
Réouverture: dès lundi 9 janvier 2023, tous les lundi et jeudi entre 15h30 et 18h ainsi qu'un samedi par mois de 10h à 12h, soit les 14 janvier, 11 février,

11 mars, 29 avril, 27 mai, 24 juin, 19 août, 16 septembre, 21 octobre, 18 novembre et 17 décembre 2023.

L'équipe de la Ludotène vous remercie de votre soutien, vous adresse ses meilleurs vœux pour la nouvelle année et se réjouit de vous rencontrer dans ses locaux à la rue Fleur-de-Lys 7 à Marin.



Pompe à chaleur
Capt. solaire Th et PV
Eaux pluviales
A votre service
Depuis 1982
2073 Enges
contact@rvg-energies.ch
contact@rvg-conseils.ch
078 711 64 46



L'autonomie pour votre maison. Depuis 1982



MARIN-EPAGNIER

Saint-Nicolas fidèle à sa promesse



Les enfants de Marin-Epagnier ont chanté pour Saint Nicolas

Chaque année, à la fin de sa visite aux écolières et écoliers de Marin-Epagnier, Saint Nicolas, épaté de leur accueil, promet de revenir l'année suivante.

C'est donc à potron-minet, accompagné de ses deux pères fouettards que le vieil homme chargé de friandises et de cadeaux est apparu sur le préau du Vieux Collège. Accueilli par tous les élèves de 1^{ère} et 2^{ème} année, il a salué tout ce petit monde, ému comme à chaque fois en entendant la chanson qui lui était dédiée et la poésie en allemand qui a été déclamé par les 80 enfants assis sur les escaliers de l'école. Il a apprécié à sa juste valeur ce poème germanique lui qui, comme chacun le sait, parle toutes les langues du monde de l'enfant. Il a visité ensuite toutes les classes des 3^{ème} à 6^{ème} année, avec chaque fois beaucoup d'émotion et énormément de bonheur. Il n'a pas oublié les enseignantes et les enseignants ainsi que les concierges qui œuvrent au quotidien pour le bien des jeunes citoyens de la Tène.

Comme c'est aussi une tradition, Saint Nicolas fait appel (en tout cas à Marin-Epagnier) à Animatène et la Ludotène pour l'aider à préparer les cornets à distribuer: en ouvrant le leur, chaque enfant a pu découvrir un biscôme, une mandarine, des chocolats et bonbons colorés, ainsi qu'un petit jouet. A noter que cette année, Saint-Nicolas a renoncé aux traditionnelles cacahuètes pour cause d'intolérance chez certaines de nos chères têtes blondes (ou pas)...

Contrairement à la tradition, Saint Nicolas n'a pas prononcé sa phrase «à l'année prochaine». Qu'est-ce que cela signifie? Mystère, mais il



Saint Nicolas et ses deux acolytes du jour

semblerait, selon des sources proches de lui, qu'il cèderait la main à un de ses nombreux clones qui arpentent, année après année, tous les villages et les villes du monde.

Dans ce monde de brutes, un peu de rêve ne fait pas de mal et chacune et chacun souhaite que Saint Nicolas revienne en 2023.

DJ

LA TÈNE

Club de pétanque: boule de Noël et fondue



on tire ou on pointe ?

la dénomination de Boule de Noël, il a réuni, samedi dernier, une cinquantaine de

courageuses et courageux qui ont bravé la neige et le froid pour croiser, en toute amitié, les boules de fer. Le couvert du club a joué son rôle à la perfection et c'est sur des terrains secs que se sont déroulés les quelque 30 rencontres. Les équipes étaient tirées au sort à chaque ronde ce qui a permis à chacune et chacun de mieux connaître les autres membres du club.

Bien que le résultat n'ait pas une importance folle, il faut noter que Lily a remporté le tournoi et a reçu comme les autres participants une petite attention.

Le comité avait décidé de rattrapper la journée des familles, qui avait dû être reportée cet été, à la Boule de Noël. Frimas oblige, le club offrait la fondue à la septantaine de membres courageux qui ont aidé à monter des tentes sous le couvert pour se protéger des morsures du froid. Le vin et le thé chaud

ayant réchauffés et les corps et l'atmosphère, chacun était presque chaud bouillant pour le karaoké ou la danse de la fin d'après-midi activités qui ont été submergées par la coupe du monde de football.

Un grand merci fut adressé au président Fabrizio et la cantinière Sandra pour l'organisation de la journée qui fut une réussite.

DJ



Lily savoure sa victoire ... et la fondue

De belles fêtes lumineuses grâce au Bulcom

Si Noël est l'occasion de célébrer un moment inoubliable avec celles et ceux que l'on apprécie, c'est également le bon moment pour présenter ses vœux. Une carte, un message, une pensée, une attention ou une douceur: toutes les idées peuvent s'avérer bonnes, du moment qu'elles font plaisir. Certains d'entre vous, dont nos fidèles annonceurs, ont décidé de mettre leurs vœux par écrit dans une des cases du Bulcom. Un joli kaléidoscope de beaux messages comme autant de paquets de fête joliment emballés. A vous de les découvrir!



MUTTNER
MENUISERIE

MUTTNER MENUISERIE ÉBENISTERIE
Ville en Bise 7 | 2525 Le Landeron

RÉNOVATIONS | TRANSFORMATIONS
CHARPENTE | FENÊTRES | PORTES
CUISINES | VOILETS | STORES

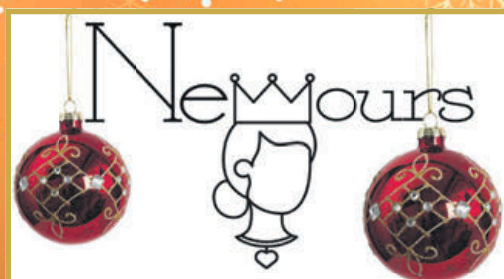
T. 078 773 26 06 | e.muttner@bluewin.ch
www.muttner.ch

*Nous vous souhaitons le meilleur dans la réalisation
de vos projets et vous présentons avec sincérité
nos vœux de santé et prospérité pour l'an nouveau.*

SolarTech
ENGINEERING SA
Rejoignez le système solaire
0848 003 848
www.solartech-engineering.ch

BULCOM

*Toute l'équipe du Bulcom
vous souhaite de joyeuses fêtes*



*Cher(e)s client(e)s,
Nous vous informons que nous serons
fermés du 19 décembre au 9 janvier
L'équipe du Nemours vous souhaite
des belles fêtes de fin d'année!*



Ville 6 - 2525 Le Landeron - 032 525 59 66
www.nemourslanderon.ch - info@nemourslanderon.ch



SAINT-BLAISE

Première neige de décembre

Un car postal en fâcheuse position entre Enges et Voëns



La première neige tombée, dans la nuit de jeudi 8 décembre à vendredi 9 décembre passé, a causé une vingtaine d'accidents sur les routes secondaires du canton. Le plus spectaculaire parmi eux affecta un car postal au-dessus de Voëns.

Le car postal, qui effectue le trajet Enges-St-Blaise – La Tène – Cornaux – Cressier – Le Landeron, a glissé sur la route enneigée. Il pivota pour se retrouver «suspendu» (photo Police neuchâteloise) entre deux talus qui bordent la route cantonale.

Heureusement pas de blessés, frayeur et quelques dégâts matériels. Le dégagement du car a, cependant, nécessité la fermeture de la route entre la main d'Enges, au-dessus de Voëns, et Enges pendant toute la matinée.

CZ

LE LANDERON

Réception des bénévoles
en toute convivialité

Mercredi de la semaine dernière, la Commune du Landeron accueillait les bénévoles (services bénévoles du Landeron et de Lignières, service de livraison des repas à domicile, groupe promotion santé (GPS), accueil des nouveaux arrivants (ANA) ou des loisirs des aînés) au Caveau de l'Hôtel de Ville, un moment de plaisir propice aux rencontres en toute convivialité.

C'est au nom du Conseil communal que Maura Bottinelli, conseillère communale, adresse de sincères remerciements tout en soulignant que les bénévoles sont ceux qui ont compris le sens profond du mot « humanité », mot qui signifie bienveillance et compassion envers autrui poussant à aider ceux qui en ont besoin. Et cet engagement n'est pas gratuit et les bénévoles le payent avec leur bien le plus précieux: Le Temps.

Elle souligne que jamais la Commune ne pourra les récompenser à hauteur de leurs efforts et la rencontre de ce mercredi soir n'est sûrement pas une manière de solder la dette de la Commune envers eux. Elle ajoute cependant que, avec le modeste apéritif offert, le Conseil communal veut tout simplement adresser des remerciements à chacun pour un engagement envers les plus faibles et que ces actions sont très précieuses pour la communauté toute entière. Elle lève ensuite son verre à la santé de tous tout en leur souhaitant, au nom du Conseil communal, une belle et joyeuse soirée.

Et elle le fut. Quel plaisir de se retrouver ainsi ensemble pour partager un moment festif où les conversations vont bon train. Et c'est dans la bonne humeur que, verre de l'amitié en main, la soirée se poursuit autour d'une petite agape venant encore renforcer le bien-être de ce moment d'échange récréatif.

CP



nextime
bijoux - accessoires

BOUTIQUE SHOWROOM - CENTRE DU VILLAGE
Chasse-Peines 1 - 2068 Hauterive - www.nextime.ch

LA NEUVEVILLE

Au programme!

ciné 2520
Association du Cinéma de La Neuveville
www.cine2520.ch

**Good luck to you, Leo Grande**

Comédie de Sophie Hyde,
avec Emma Thompson, Daryl McCormack



Nancy Stokes, enseignante à la retraite, a vécu une vie sage et sans excès. Après la mort de son mari, elle est prise d'un désir d'aventure. Elle s'offre alors les services d'un jeune escort boy, Leo Grande. Mais cette rencontre improbable pourrait leur apporter bien plus que ce qu'ils recherchaient et bouleverser le cours de leur vie...

VE 16, SA 17, DI 18, ME 21 déc à 20h30
VF - 14 ans - 1h37 - GB

Call Jane

Drame, inspiré de faits réels, de Phyllis Nagy,
avec Elizabeth Banks, Sigourney Weaver



Joy, femme au foyer des années 60, veut un deuxième enfant. Malheureusement, sa nouvelle grossesse menace sa propre vie. Elle ne peut se résoudre à avorter, jusqu'à ce qu'elle tombe sur le réseau clandestin "The Janes". Sous la houlette de Virginia, ce groupe de courageuses risque tout pour permettre aux femmes comme Joy d'avoir le choix en matière de grossesse. Elles lui sauvent la vie et l'aident à se construire un nouvel objectif: s'engager pour les droits des femmes, afin que chacune puisse prendre son destin entre ses mains.

DI 18 à 17h, MA 20 et VE 23 déc à 20h30
VO st fr/all - 12 (14) ans - 2h02 - USA

Unrueh

Drame, Historique de Cyril Schaublin,
avec Clara Gostynski, Monika Stalder



1870 à Saint-Imier. Joséphine, jeune ouvrière, fabrique la pièce maîtresse de l'horloge mécanique: le balancier. Exposée à de nouvelles façons d'organiser l'argent, le temps et le travail, elle s'engage dans le mouvement local des horlogers anarchistes, où elle rencontre le voyageur russe Pyotr Kropotkie, géographe, cartographe et théoricien du communisme libertaire...

MA 27 déc à 20h30,
DI 3 jan à 20h30 et DI 8 jan 17h
VO st fr/all - 6 (12) ans - 1h33 - Suisse

Le Ciné2520 sera fermé les samedi 24 et dimanche 25 décembre, ainsi que le samedi 31 décembre et dimanche 1^{er} janvier.

Pour les horaires définitifs ou les changements de dernière minute, consultez le programme sur www.cine2520.ch

CORNAUX – CARRÉ NOIR SÀRL: GÉRANCE DE BIENS IMMOBILIERS ET TRAVAUX DE FIDUCIAIRE EN TOUS GENRES

Une entreprise familiale à taille humaine proche de sa clientèle



Travaillant en binôme depuis toujours, Valérie et Thierry Lardon travaillent ensemble et sont ensemble à la ville comme à la scène. Un couple dynamique, qui privilégie avant tout le contact personnel et le dialogue pour offrir un service optimal à tous les niveaux. Si tout ce qui a trait à la fiduciaire est du ressort de Monsieur, c'est Madame qui s'occupe principalement de tout ce qui est gérance. Une complémentarité et une complicité qui font recette et assurent à toutes celles et ceux qui font appel à Carré Noir de profiter d'excellentes prestations.

«Nous connaissons tous nos locataires personnellement et n'hésitons pas à nous déplacer à la moindre sollicitation», confie ainsi d'entrée de jeu Thierry Lardon. «Il en va de même pour tout objet que nous mettons en location. Nous ne confions pas simplement les clés aux intéressés. Nous leur donnons rendez-vous sur place, toujours de jour pour qu'ils découvrent l'appartement comme il est vraiment. Pour nous c'est essentiel de créer dès le début une relation de confiance, et nous nous basons toujours sur notre ressenti.»

Créée en 1991, l'entreprise Carré Noir n'était au départ pas ce qu'elle est aujourd'hui. «A l'époque, je faisais du support informatique. Et je proposais des logiciels de gestion aux entreprises, qui, s'ils n'étaient pas aussi développés qu'aujourd'hui, permettaient d'automatiser certaines tâches telles que les rappels.» De fil en aiguille et au cours des années, l'informatique évolue et devient prépondérante un peu partout. «Je me suis rendu compte que le créneau n'était plus aussi porteur que lors de la fondation de l'entreprise. J'ai donc décidé de me former et d'obtenir ma certification en tant qu'agent fiduciaire.»

En parallèle, son épouse suit les cours de l'Union Suisse des Professionnels de l'Immobilier pour apprendre tout ce qu'il faut savoir pour gérer des biens immobiliers, et ils décident donc de travailler ensemble et sont toujours aussi heureux de le faire au quotidien. «La relation humaine est essentielle dans des métiers comme les nôtres. Et nos services se complètent et permettent une gestion parfaitement maîtrisée, que l'on soit propriétaire, artisan ou directeur d'une PME.»

Car Thierry Lardon sait parfaitement comment gérer tout ce qui a trait à la vie de l'entreprise du point de vue administratif. De la comptabilité aux déclarations d'impôts, sans oublier la gestion des salaires. Et ses clients se déclarent en tout temps très satisfaits. «Jusqu'ici, je gère des entreprises employant jusqu'à 20 personnes au maximum.» Un succès que Carré Noir rencontre également en matière de gérance.

Certes, l'introduction de l'impôt foncier en 2020 a quelque peu modifié le paysage immobilier, contraignant certains propriétaires à vendre plutôt que de continuer de louer leurs locaux tout en étant davantage taxé. «Nous devons nous adapter en permanence au marché et aux opportunités qui se présentent, mais avons vraiment encore du potentiel pour toute personne qui souhaite confier son bien immobilier en gérance.»

En vous adressant à Carré Noir, vous aurez l'assurance de confier vos affaires à deux professionnels chevronnés, passionnés par leurs métiers respectifs.

ENTRE-DEUX-LACS

Noël avec les enfants

En cette période de fin d'année, plusieurs des groupes d'enfants de la paroisse réformée de l'Entre-deux-Lacs s'apprêtent à partager la joie de Noël. La population est chaleureusement invitée à prendre part à aux événements organisés pour l'occasion, durant lesquels la paix, la joie, l'espérance et la nativité seront mis à l'honneur.

En effet, bien avant l'arrivée du mythe du Père Noël, une véritable personne est venue à notre rencontre, Jésus-Christ; trait d'union entre l'humain et le Dieu créateur. Né dans une insignifiante étable et non dans un palais royal, il a ensuite vécu sur terre en se dépouillant de son statut divin et en se faisant serviteur, par amour pour nous. Il n'a pas regardé à ses intérêts, au contraire, il a payé de sa vie pour les nôtres.

La Bible le dit ainsi: « Le Fils de l'homme (Jésus) n'est pas venu pour se faire servir, mais pour servir lui-même et donner sa vie en rançon pour beaucoup. » Matthieu 20: 28

C'est donc la naissance de ce Jésus-Christ que nous souhaitons célébrer.

Nous vous invitons donc à vous joindre à:

La marche de Noël (pour tous âges) qui aura lieu le **24 décembre à 17h30 dans le village de Cressier** et qui se terminera convivialement autour d'un bon thé chaud. Rendez-vous au centre paroissial de Cressier.

Le culte du 18 décembre à 10h au temple de St-Blaise, qui débutera par des chants de Noël présentés par les enfants.

Fanny Ndong, Coordinatrice de l'enfance

**Librairie chrétienne
Neuchâtel**

032 725 78 68



www.librairie-sycomore.ch

Autres communautés religieuses

Eglise Evangélique Marin

Dimanche à 9h30: culte avec St-Cène, école du dimanche et garderie

Mercredi à 20h: réunion de prières

Jedi de 12h-13h30: Club d'enfants « Jedi-midi » (7-11 ans)

Vendredi à 20h: Groupe de jeunes (dès 13 ans)

Nos rencontres ont lieu dans l'Espace Perrier, Rue Charles-Perrier 2

Pour les modalités d'organisation, nous vous invitons à consulter

notre site Internet: www.eeme.ch

Eglise réformée évangélique

Le coin des jeunes

Groupe de jeunes (BUZZ) pour tout renseignement, contactez l'animateur de jeunesse, Gaëtan Broquet, 079 949 04 80, gaetan.broquet@gmail.com

ENTRE-DEUX-LACS

Du lundi 19 décembre au vendredi 23 décembre, temple ouvert à St-Blaise de 17h30-19h00 pour permettre de vivre un temps de silence et de méditation à ceux qui le désirent. Et pour **chanter ensemble Noël** avec la pianiste Véronique Gobet, bienvenue encore **le jeudi 22 décembre** à 19h00!

Samedi 24 décembre

Calendrier de l'Avent du village, fenêtre illuminée au foyer – apéritif à 18h00 Repas canadien – s'annoncer auprès de Delphine Collaud.

Samedi 24 décembre

17h30 **Noël tous âges** pour toute la paroisse avec marche depuis le centre paroissial de Cressier. Bienvenue à tous pour la célébration et pour le thé et vin chaud qui suivront!

Davantage d'info sur le site www.entre2lacs.ch

Cultes Entre-deux-Lacs

Samedi 17 décembre

17h00 Culte à la chapelle d'Hauterive précédé d'un goûter de Noël à 16h00.

Dimanche 18 décembre

10h00 Culte au temple du Landeron.

10h00 Culte au temple de St-Blaise. Les enfants de Bee Happy et de La Ruche chantent au temple, puis iront chanter également au home du Castel. Garderie au foyer.

Samedi 24 décembre

17h30 Noël tous âges avec marche depuis le centre paroissial de Cressier. Thé et vin chaud.

22h00 Veillée de Noël au temple de Lignières.

23h00 Veillée de Noël au temple de St-Blaise.

Dimanche 25 décembre

10h00 Culte unique de Noël au temple du Landeron.

Pour les cultes à MONTMIRAIL, veuillez consulter le site internet www.montmirail.ch

SAINT-BLAISE-HAUTERIVE-MARIN

St-Blaise:

Lundi 19 décembre

Ora et Labora, moment de prière et de méditation pour débiter la semaine, de 7h15 à 8h à la chapelle (Grand-Rue 15).

Mardi 20 décembre

Repas de midi à la cure (Foinreuse 6). Pour toute personne désireuse de manger en bonne compagnie!

Inscriptions jusqu'au lundi midi auprès de M^{me} Françoise Messerli 077 415 83 82 / efmesserli@hotmail.com Prix: CHF 12.-

CORNAUX-CRESSIER-THIELLE-WAVRE-ENGES

Cressier

Mercredi 21 décembre

dès 9h00 **Café du partage et de l'amitié** au centre paroissial réformé de Cressier. Rencontres œcuméniques. Bienvenue à chacun!

Jedi 22 décembre

17h15 **JeuDis Dieu** au centre paroissial réformé de Cressier, pour les enfants de 3H - 7H. Plus d'info: pasteur F. Hamman, 079 101 35 73 ou/et F. Droz, f.droz@icloud.com

LIGNIÈRES-LE LANDERON

Lignières

Dimanche 18 et 25 décembre

9h45 Transport depuis l'église pour le temple du Landeron

L'ENTRE2 Lieu d'écoute et d'accompagnement spirituel

Vous vivez actuellement une période difficile: découragement, deuil, conflit relationnel, problèmes conjugaux, ...

Vous désirez retrouver un sens à votre vie, faire un choix important. Une personne formée et compétente est à votre disposition pour vous accompagner - prise de contact par téléphone au 079 889 21 90.

CONTACTS ENTRE-DEUX-LACS:

Pasteurs

Delphine Collaud, tél. 079 312 52 43, Delphine.Collaud@eren.ch
Frédéric Hamman, tél. 079 101 35 73, frederic.hamman@eren.ch
Raoul Pagnamenta, tél. 032 753 60 90, raoul.pagnamenta@eren.ch
Frédéric Siegenthaler, tél. 079 733 74 78, frederic.siegenthaler@eren.ch

Coordinatrice de l'enfance

Fanny Ndong, tél. 078 728 88 31, fanny.ndong@eren.ch

Animateur de jeunesse

Gaëtan Broquet, tél. 079 949 04 80, gaetan.broquet@gmail.com

Location des locaux

Temple de Lignières:

Erica Schwab, tél. 032 751 28 30, erica.schwab@bluewin.ch

Temple et salle de paroisse du Landeron:

Frédéric Loeffel, tél. 078 920 31 34, frederic.loeffel@bluewin.ch

Centre paroissial réformé de Cressier:

Jocelyne Nourrice, tél. 032 757 11 03.

Foyer de St-Blaise: Sandrine Minguely, 032 753 41 27

Contact: foyerstblaise@gmail.com

Agenda et diverses infos: www.entre2lacs.ch/foyer

Secrétariat pastoral et paroissial:

Grand-Rue 15, 2072 St-Blaise, tél. 032 753 03 10

(mercredi – jeudi – vendredi) entre2lacs@eren.ch

Paroisse de Saint-Blaise

Secrétariat mardi et jeudi matin de 8h à 11h

Rue du Port 3

2072 Saint-Blaise

032 753 20 06

paroisse.catholique.st.blaise@sunrise.ch

Répondant: Abbé Leonardo Kamalebo 079 683 44 36

Paroisse de Marin

Mardi 20 décembre

12h00 Repas du mardi (12 CHF) à la Cure de Marin, Foinreuse 6, 2074 Marin (s'inscrire le lundi matin au 077 415 83 82 M^{me} Messerli ou efmesserli@hotmail.com)

Paroisse de Cressier-Cornaux

Dimanche 18 décembre

10h00 Messe animée par l'équipe liturgique

Mardi 20 décembre

11h15 Messe au Foyer

15h30 Catéchèse de 6^e H au Chalet St-Martin

16h45 Catéchèse de 5^e H au Chalet St-Martin

Visites pastorales aux familles

Mercredi 21 décembre

10h00 Messe de Noël au home St-Joseph

Jeudi 22 décembre

11h15 Messe au Foyer

15h00 Visites aux malades

Dimanche 25 décembre

10h00 Messe de Noël animée par la chorale

Mardi 27 décembre

11h15 Messe au Foyer

Jeudi 29 décembre

11h15 Messe au Foyer

Samedi 31 décembre

17h00 Messe

Mardi 3 janvier

11h15 Messe au Foyer

Jeudi 5 janvier

11h15 Messe au Foyer

Samedi 7 janvier

17h00 Messe à Cornaux

Contact: abbé Gérard Muanda, rue de l'Église 1, 2088 Cressier, 032 757 11 86 ou 079 367 79 32, secrétariat mardi et vendredi après-midi 032 757 11 86 cure.cressier@cath-ne.ch et www.cath-ne.ch

Paroisse du Landeron-Lignières

Vendredi 16 décembre

17h45 Chapelle: adoration – méditation

18h15 Chapelle: messe

Samedi 17 décembre

17h00 Messe à la chapelle des Dix-Mille-Martyrs

Mercredi 21 décembre

15h00 Messe de Noël au home Bellevue

Vendredi 23 décembre

17h45 Chapelle: adoration – méditation

18h15 Chapelle: messe

Samedi 24 décembre

17h00 Messe de Noël des familles à l'église

21h00 Messe de la nuit de Noël à l'église

Vendredi 30 décembre

17h45 Chapelle: adoration – méditation

18h15 Chapelle: messe

Dimanche 1^{er} janvier

10h00 Messe à la chapelle des Dix-Mille-Martyrs

Vendredi 6 janvier

17h45 Chapelle: adoration – méditation

18h15 Chapelle: messe

Dimanche 8 janvier

10h00 Messe à la chapelle des Dix-Mille-Martyrs

Contact: abbé Gérard Muanda, rue de l'Église 1, 2088 Cressier, 032 757 11 86 ou 079 367 79 32, secrétariat mardi et vendredi après-midi 032 757 11 86 cure.cressier@cath-ne.ch et www.cath-ne.ch

Eglise catholique romaine

Paroisse de Saint-Blaise

Vendredi 16 décembre

09h00 Messe à Saint-Blaise

19h00 Rencontre avec les confirmands adultes dans la salle sous l'église

Samedi 17 décembre

09h00-11h00 Catéchisme 7^{ème} Harmos dans la Cure

09h00-10h30 Catéchisme 5^{ème} Harmos dans l'église

10h30-12h00 Catéchisme 6^{ème} Harmos dans l'église

18h30 Messe à Saint-Blaise

Dimanche 18 décembre

09h00 Messe à Saint-Blaise

10h30 Messe à Saint-Blaise avec la participation des scouts

11h30 Etrences dans la salle sous l'église

Mardi 20 décembre

08h00-11h00 Ouverture du secrétariat

09h00 Messe à Saint-Blaise

Mercredi 21 décembre

14h30-16h30 Répétition pour la crèche vivante et messe de Noël dans la salle sous l'église

Jeudi 22 décembre

08h00-11h00 Ouverture du secrétariat

Vendredi 23 décembre

09h00 Messe à Saint-Blaise

Samedi 24 décembre

18h00 Messe de Noël pour les familles à Saint-Blaise. Les enfants qui participent à la crèche vivante et chants sont convoqués à 17h30 à la salle sous l'église

00h00 Messe de Noël (de minuit) à Saint-Blaise

Dimanche 25 décembre

09h00 Messe de la Nativité du Seigneur à Saint-Blaise

10h30 Messe de la Nativité du Seigneur à Saint-Blaise

Pour inscrire vos enfants à la catéchèse, merci de contacter la Cure de Saint-Blaise, rue du Port 3, 2072 Saint-Blaise, mardi ou jeudi matin de 8h à 11h ou nous écrire à paroisse.catholique.st.blaise@sunrise.ch

NEUCHÂTEL – THÉÂTRE DU PASSAGE

Chaplin et l'Orchestre des Jardins Musicaux: un Noël enchanteur



«Chaplin était une sorte d'Adam, dont nous sommes tous les descendants».

Ce descriptif de Federico Fellini fait partie de ces incontournables auxquels il y a lieu de se référer pour proposer «Les Lumières de la ville». Ce que fait précisément le Théâtre du Passage pour sa suggestion de Noël. Lors des 3 projections de ce film (18.12.022/17h/complet) (23.12/20h et 24.12.17h), à juste titre considéré comme l'un des grands chefs d'œuvre de Chaplin, celles-ci s'enrichissent de la participation en direct -comme au temps du muet- du talent des 40 musiciens de l'Orchestre des Jardins Musicaux, dirigé par Valentin Reymond, dans une production de

l'Opéra Décentralisé Neuchâtel et une coproduction de la Cinémathèque suisse et de La Lanterne Magique.

A propos du film

S'il date de 1931 (année de sa sortie), le film «Les Lumières de la ville», qui a nécessité pas moins de 2 ans et 8 mois pour sa réalisation, a le privilège de s'inscrire dans nos thématiques actuelles que sont les inégalités sociales et le handicap. Que dire, dès lors, de la scène finale, sinon qu'elle est demeurée l'une des favorites du cinéaste Chaplin!

Quelques précisions pratiques: âge dès 6 ans; goûter offert (sa/di) aux enfants avant les représentations par le restaurant Max et Meuron; appropriée for non-French-speaking audiences. Toutes infos compl. www.theatredupassage.ch.

Au Passage toujours: repères

Un rappel, d'abord: les 2 séances restantes (17 et 18.12/11h) marquant le 15^{ème} anniversaire de l'association RR. L'occasion pour celle-ci de pénétrer l'univers de Miguel Cervantes à travers «L'Histoire incroyable de Don Quichotte et Sancho Panza», y associant des airs

impériaux portant la signature de Ravel, Manuel de Falla, Massenet. Si Cervantes fait de son Don Quichotte le porteur de la grandeur morale et de l'utopie, il se soucie néanmoins d'apporter avec son Sancho Panza réalisme et égoïsme pratique. Dans une mise en scène de Marianne Radja, la pièce comprend essentiellement des artistes de la région -dont Robert Bouvier, directeur du Passage-, mais aussi une Castillane en la personne d'Ester Roma, dans le rôle de Dulcinée.

Autre incontournable: la Revue Neuchâteloise (29/30/31.12.022/2x 20h30/1x 19h, ainsi que 5/6.1.023/20h30) se présente sous la forme d'un concentré bien senti et bien assaisonné d'humour, voire de satires, de l'événementiel de l'année écoulée. L'équipe, -dans une mise en scène de Matthieu Béguelin et David Charles Haeblerli à la direction artistique, Jenny Loran en étant le coach vocal- se multiplie par le biais d'humoristes, de comédiennes, de danseur-ses et de chanteur-ses. De quoi ne rien laisser échapper du vécu de 2022! Toutes infos complémentaires sur www.theatredupassage.ch. DF

SUN & MOON SHINING

DJ BAR KARAOKE

Le vendredi 16 décembre 2022 de 19h à minuit au CAP (Le Landeron)

Sans alcool
Dès 12 ans
Entrée gratuite

Plus d'infos : lecap.ch/sms

LE CAP

LE CAP DANS TON VILLAGE

#CRESSIER

DIMANCHE 18 DÉCEMBRE
14H00 - 18H00

SALLE DE GYM DE CRESSIER

ESPACE GAMING (PS5 + NINTENDO SWITCH)
JEUX & SPORT
ESPACE CHILL

POUR LES 12-18 ANS

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DU CAP SUR [/LECAPJEUNESSE](https://www.instagram.com/lecapjeunesse)

LE CAP - Ch. Des Râches 1 - 2525 LE LANDERON
info@lecap.ch 032 757 29 76
WWW.LECAP.CH

CLUB DU JEUDI LA TÈNE

A ceux qui pensent: «c'est juste un chien» souriez, car ils ne comprennent justement rien!



Une fois n'est pas coutume, le Club du Jeudi a mal porté son nom, car il s'est mué provisoirement en Club du Mardi!

Ce petit changement temporaire n'a pas retenu nos participants habituels. Il a permis à ceux ou celles qui sont indisponibles le jeudi de se joindre à nous.

Le thème abordé ce mardi 6 décembre avait parfaitement sa place en cette période de l'Avent où chacun se prépare à vivre pour l'autre, cherche à faire plaisir, est plus réceptif à la bienveillance et au bien-être que tout au long de l'année. Dans cette petite assemblée, se côtoyaient les sceptiques, les convaincus, les très jeunes et les un peu moins jeunes, tous venus pour faire connaissance avec la Fondation 'Le Copain' qui fait du plus vieil ami de l'Homme, le plus fidèle des compagnons.

C'est ainsi que nous avons accueilli Madame Séverine Python et Elba, chienne Golden Retriever de 3 ans. Toutes les deux représentent LA référence dans les domaines de l'assistance, de l'alerte, de la thérapie et de l'éveil: Séverine en qualité de monitrice forte de plus de 20 ans de coach aux familles d'accueil et Elba, attentive, accro au travail, devenue LA référence, puisqu'elle est l'incontournable et incontestable championne DémoDog.

Mais elles ne sont pas venues seules, puisque Mario, récemment devenu 'famille d'accueil' est présent avec sa chienne Ibiza, Golden Retriever de 10 mois, en cours de formation en vue de pouvoir soulager une personne en état de handicap.

Dans l'air règne un peu de frustration ... à leur arrivée, la plupart des participants n'ont d'yeux que pour les deux chiennes sagement couchées ... mais interdictions formelles de leur adresser la parole, interdiction tout aussi formelle de faire quelques caresses ... Le mot d'ordre, rejoindre sa place, se préparer à regarder et écouter.

M^{me} Python le précisera fermement dans sa présentation: toucher ou parler 'bizibizi' à un chien qui est muni d'un chabraque (gilet de sécurité et spécifique à sa formation) peut

mettre en danger la vie du bénéficiaire (personne en situation de handicap).

Avant de passer aux démonstrations très attendues par toute l'assemblée, M^{me} Python nous apporte quelques précisions afin de connaître un tant soit peu les activités, les exigences et buts de la Fondation 'Le Copain'. Ci-après, quelques lignes exportées du site web de la Fondation (d'ailleurs, n'hésitez pas à le consulter pour en savoir plus, pour faire un don, ou vous annoncer comme famille d'accueil – <http://www.lecopain.ch> ...:

«LE COPAIN a été fondé en 1993 en Suisse Romande par Jean-Pierre Fougereit

La Fondation valaisanne LE COPAIN éduque les chiens d'assistance pour personnes handicapées, épileptiques ou diabétiques. Sélectionnés à l'âge de 2 mois, ceux-ci sont placés pendant un an et demi en famille d'accueil pour être socialisés. Des éducateurs terminent ensuite la formation de ces labradors ou golden retrievers en leur apprenant les ordres de base tels que rapporter les objets, ouvrir et fermer les portes et placards, etc., soit environs 50 ordres.

Entre 10 et 16 chiens sont remis chaque année gracieusement à des personnes dont la santé nécessite une aide au quotidien. Le coût de l'animal varie entre 35'000 et 40'000 francs selon les besoins»

Certains chiens sont formés en qualité de chien d'Alerte (anticipation de crises diverses), de chien d'Eveil (troubles autistiques et de développement) ou de chien Thérapie (visites dans les EMS, Hôpitaux, Physio).

Environ 35 % des chiens ne pourront être confiés à un bénéficiaire pour diverses raisons, trop aimants, trop calmes ou au contraire vifs. L'équilibre de l'animal est primordial. Toutefois, ces chiens 'recalés' sont cédés à des particuliers bien choisis, la priorité revenant à la famille qui l'a socialisé durant les deux ans écoulés.

Etre famille d'accueil n'est pas chose facile et demande beaucoup de don de soi. On reçoit un jour un adorable chiot qui va partager chaque moment de la journée avec soi durant près de 2 ans. Il faudra lui apprendre à gérer le bruit, le silence, les voyages en bus, en voiture. Etre indifférent aux regards, aux aboiements de ses congénères, aux humeurs des humains, approcher ou assimiler la majorité des 50 ordres qui feront leur efficacité. L'attachement de la famille, à l'issue des deux ans de cette situation fusionnelle, n'est donc plus à démontrer. Mais le jour où ce pour quoi tous ses efforts ont été consentis arrive. Une journée forte en émotion, une cérémonie très officielle où le responsable 'famille d'accueil' remet au bénéficiaire le compagnon de son futur.

Les bases étant posées, il est temps de demander à Ibiza et Elba de se réveiller pour effectuer les quelques prouesses dont elles sont capables.

Ibiza, au début de sa formation se présente en compagnie de Mario et effectue sur ses ordres une belle marche au pied, un assis, couché, et pour finir se positionne dans un assis-reste jusqu'à la libération de son maître: examen-démonstration réussi sur toute la ligne. Quelques caresses la récompense de ses efforts.

Vient le tour de Elba, enfin, impatiente de montrer ses supers talents, totalement maîtrisés:

Le réveil matinal, son aide au lever, l'ouverture et la fermeture de l'armoire, l'ouverture et la fermeture de la porte, la marche à reculons, l'aide à se dévêtir, à apporter chaussures ou autres objets tombés ou placés au sol etc... de chaleureux applaudissements viennent mettre fin à la démonstration et libèrent quelques instants nos deux assistants, pour la plus grande joie de toute l'assemblée. Un grand bravo à Séverine pour sa présentation, un grand respect aussi pour cette activité qu'elle exerce depuis tant d'années bénévolement et en faisant don de son temps.

Merci à Mario et bravo aussi, lui que l'on a senti un peu anxieux, mais dont la magnifique performance d'Ibiza a réussi à lui donner confiance.

Quelques questions sont posées, telles que les raisons pour lesquelles les chiens d'assistance sont généralement des Golden Retriever ou des Labradors: ce sont des chiens d'arrêt donc une part d'éducation est acquise, ils ont un faciès sympathique ce qui facilite l'entrée en contact avec le bénéficiaire, entre autres.

La différence entre un chien guide et un chien d'assistance: le chien guide prend les initiatives et guide le bénéficiaire, le chien d'assistance attend les ordres et assiste la personne en situation de handicap.

La prochaine rencontre du Club aura lieu le jeudi 12 janvier 2023 à 14h30, salle La Tène, Espace Perrier. Nous y accueillerons M. Alain Prêtre, photographe animalier qui nous sublimera de ses rencontres fortuites et immortalisées au gré de ses excursions.

En attendant, nous vous souhaitons de belles fêtes, une année 2023 faite de joies et une bonne santé. Nous nous réjouissons de reprendre nos activités habituelles et de vous faire part d'une belle surprise prévue dès septembre 2023

MC



News.

Nous avons terminé notre première partie de saison avec un magnifique concert de Maria de la Paz et ses musiciens puis un chouette dimanche après-midi avec un théâtre de marionnettes et son conte de Noël.

Nous aurons encore une **audition des élèves de chant de France Hamel ce dimanche 18.12.2022 à 16h00** dans le cadre de l'EMJB- entrée libre. La fréquentation tout au long de cette première partie de saison a répondu aux attentes de notre belle programmation. Nous tenons à remercier nos abonnés Parrains et Entreprises qui non seulement contribuent financièrement à la bonne marche du CTTR mais sont également présents à nos nombreuses soirées et à nos abonnés cartes Refrain et Tour de Rive qui démontrent également un attachement et un soutien à notre Temple de la Culture.

Nous vous rappelons que vous pouvez souscrire un abonnement à demi-prix pour cette prochaine demi-saison, cela peut être un beau cadeau de Noël pour vous ou vos proches et vous permettra d'avoir prioritairement, dans la mesure du possible, l'accès aux tables. Des cartes cadeaux avec valeur à choix sont également disponibles en nous vous envoyons votre commande à l'adresse mail finances@latourderive.ch.

Nous débuterons notre 2^{ème} partie de saison 2022-2023 par un concert pop, rock, rap, soul, world regroupant des jeunes de 18 à 25 ans venant de toute la Suisse sous le nom du fondateur et chanteur Gustav 22.

Le détail de nos prochaines soirées et concerts 2023 sont accessibles sur notre site internet www.latourderive.ch et dans l'agenda du Courrier de La Neuveville

Bien à vous,

Le comité du CTTR



LA TÈNE

Un beau concert donné par la fanfare militaire mécanisée 1

Les moindres espaces de l'Espace Perrier ont résonné aux sons des marches et autres morceaux que la fanfare militaire mécanisée 1 a joués devant une salle comble en ce mois de novembre. Le nombreux public a pu applaudir plus de 60 musiciens militaires, trompettes et tambours sous la baguette du lieutenant Andergassen. Les musiciens ont exécuté un programme musical varié et passionnant sous le thème de « Les tambours et trompettes militaires sont des soldats de l'armée Suisse sans arme ». A noter que la plupart des morceaux émanaient de compositeurs suisses.

Pour commencer, les responsables de cet ensemble ont ressorti des archives une marche intitulée Bundesrat Max Petitpierre. Ceci a certainement permis au public de se souvenir de l'ancien Conseiller fédéral neuchâtelois. Les tambours ont également eu l'occasion de présenter le fruit de leur travail.

Ce concert a permis à chaque auditeur de passer une soirée inoubliable. Le succès de cette manifestation a permis de faire un don de 1240 francs à la jeunesse musicale de la région: c'est le Junior Band, l'école de musique de l'association musicale Helvetia – Musique militaire de St-Blaise et Neuchâtel, qui a bénéficié de cette somme.

Il faut aussi remercier les six aînés de Marin et St-Blaise qui se sont engagés à faire venir cet ensemble musical et ainsi offrir à la population de la région une soirée mémorable: Merci donc à Jean-Dominique Roethlisberger, Frédéric Ecklin, Michel Bochud, René Lochmatter, André Duvillard et Jean-Paul Persoz. Il faut associer à ces personnes les autorités de La Tène pour leur aide. Comme il va de soi, militairement parlant, le but de l'exercice était de donner du bonheur à la population: exercice réussi.

DJ



Un coup de pouce précieux pour le Junior Band

Piscine du Landeron

Bons Cadeaux Abonnements de Saison 2023

Avec un Rabais de 10%

Une bonne idée pour un cadeau de Noël!

En vente au Kiosque du Centre Le Landeron

CRESSIER

Les aînés ont fêté Noël



Avec un petit peu d'avance sur le calendrier, les amis de l'âge d'or du village ont fêté Noël, samedi dernier, dans la salle du Centre protestant, à Cressier.

C'était un vrai moment convivial partagé, attendu par les 96 participants ayant répondu à l'invitation de leur commune. Accueillis chaleureusement par les hôtes de service, et après avoir reçu le petit vin blanc à l'emporter, les convives se sont installés autour des tables magnifiquement dressées. Aucune chaise n'est restée vide, ils étaient tous là, le compte était bon ! L'excellent repas servi a régalé les papilles depuis l'entrée jusqu'au dessert. Comme à son habitude il a été concocté dans les fourneaux de la Croix-Blanche, sous la houlette du célèbre Chef, par le groupe de potes sympas et à l'œuvre d'année en année. Ce fraternel et convivial repas a été alimenté par de nombreuses et joyeuses conversations axées pour les uns sur le mondial, il s'y déroulait Portugal - Maroc, terminé par un résultat ahurissant et porteur de commentaires, les dames ne s'en privant pas ! Soudain un grand silence s'est fait dans la salle dès les prestations musicales de Lara, 10 ans, au violon, et Ciara, 12 ans, à la flûte traversière. L'émotion à fleur de peau, admiratifs, les aînés ont témoigné leur plaisir par des applaudissements sincères. Où et qui est le curé de Cressier ? Cette question entendue ailleurs a surpris l'abbé Gérard qui s'est plié aux présentations avant de parler de paix et partage, sens de la fête de



Noël, « alors qu'il y a la guerre en Ukraine, secourons notre prochain peu importe la couleur » en concluant son message par des vœux « de paix dans vos cœurs et dans vos foyers ». Retour à l'animation par un quiz « musique & tubes d'antan » remuant souvenirs et entrain. Ecouter, nommer le titre et l'interprète, c'était vite trouvé pour la plupart, le groupe gagnant s'en est bien tiré, 19 points s/20.

Noël heureux et gourmand pour vous les aînés ! Sachez chers amis de l'âge d'or, que vous avez été choyés par une équipe de jeunes aimables, serviables et bien rôdés, avec aux commandes, Christelle, Dominique, Benjamin et Loïc, au renfort des bénévoles pour la préparation des tables, le service et la cuisine. Sachez que dans votre assiette servie en entrée, la verdoyante doucette a été offerte par Nicolas Daniele de Wavre, dernier et unique maraîcher du canton, et le saucisson brioché a été fourni gracieusement par le célèbre Chef du restaurant de Cressier. Vous avez apprécié les délicieux biscuits confectionnés par des dames charitables ! Soyez rassurés, les autorités communales, en séance du Conseil général pendant votre repas, auront pensé à vous en y inscrivant au budget 2023, le montant nécessaire à un nouveau et magnifique Noël des aînés. Et n'oubliez pas que toutes les disponibilités nécessaires à l'organisation d'une telle fête trouvent leur récompense dans la joie procurée.

GC

MARIN

La soupe aux pois a connu un succès fou



Les Cordes sensibles ont ravi l'auditoire

Était-ce dû à la présence des Cordes sensibles, qui ont régalé l'auditoire d'une sérénade aux couleurs de Noël, au presque après-Covid qui autorisent et incitent les gens à retrouver une vie normale ou à la réputée excellence de la soupe aux pois concoctée dès midi par une équipe rodée à l'exercice, la place du 22 février à Marin grouillait d'amateurs et amatrices qui assiettes ou récipients en main (parfois les deux) faisaient la queue pour obtenir une part de ce traditionnel breuvage de décembre.



Ils et elles ont touillé depuis midi... bravo

Que ce soit pour consommer sur place ou plus tard dans sa cuisine, chacun a, en plus du plaisir de la dégustation, permis aux organisatrices et organisateurs du Cabaret de Noël (qui rappelons-le permet, sur invitation, aux personnes seules de passer un moment de convivialité dans cette période de fête) de récolter une coquette somme qui sera utilisée à bon escient.

Les plus de 100 litres de soupe ont trouvé preneur. Les protagonistes de ce geste de solidarité sont à remercier pour leur engagement. Les organisateurs souhaitent d'ores et déjà un joyeux Noël aux habitantes et habitants de La Tène. Ils vous donnent rendez-vous l'année prochaine pour un nouveau moment de solidarité et de rencontre.

DJ

SAINT-BLAISE

N° du « Gouvernail » de décembre 2022

L'étonnante histoire d'un château neuchâtelois au bord du lac de Thoue



Neuchâtelois et Neuchâteloises l'ignorent. Le château de Schadau, une des plus belles réalisations architecturales de la Suisse, situé au bord du lac de Thoue, constitue un morceau du patrimoine de notre canton en terres bernoises.

Propriété aujourd'hui de la Ville de Thoue, ce château a été construit de 1846 à 1852 par Abraham-Denis de Rougemont et son épouse Sophie de Pourtalès. Il fut rénové récemment et transformé en hôtel-restaurant. Il abrite le Musée suisse de la gastronomie. Son histoire est passionnante; sa «séquence» neuchâteloise se termine en 1908 malheureusement par un drame sentimental, le petit-fils du constructeur du château y mit fin à ses jours. C'en était fini des propriétaires neuchâtelois de Schadau.

Pour rappeler cette présence neuchâteloise, il ne reste désormais à Thoue plus qu'un chemin: le *Rougemontweg*. Toutefois, l'histoire de ce château est si passionnante pour qu'un auteur alémanique Ueli Bichsel écrive le texte d'un spectacle en plein air. Il sera joué, l'été prochain, dans le parc du château sous le titre *Amours et Souffrances au château de Schadau*.

On peut obtenir gratuitement ce no du «Gouvernail» largement illustré, en le demandant, par écrit, à la Rédaction et administration du «Gouvernail», Rue de la Maigroge 21, 2072 Saint-Blaise.

Adresse de messagerie legouvernail2072@gmail.com

CZ

ENGES

Un Noël des aînés très réussi



Le Conseil communal a organisé mercredi dernier à la salle communale sa traditionnelle fête de Noël réservée aux aînés de plus de 70 ans.

Pas moins de 40 personnes avait répondu à cette invitation. La fête a débuté l'après-midi par une conférence sur les abeilles donnée par Gilbert Dey et Corinne Clerc qui sont des spécialistes en la matière puisqu'ils s'occupent de l'Espace Abeille, un rucher didactique en activité situé à Evologia, Cernier, où apicultrices et apiculteurs s'occupent avec passion de nombreuses colonies. Leur conférence au demeurant très didactique a passionné une assistance très attentive. La suite de l'après-midi a été agrémentée d'un loto suivi par un apéro. En début de soirée, les participants ont ensuite dégusté une délicieuse fondue chinoise servi par les membres du conseil communal, les 2 administratrices et Aleksandra Imbaud qui œuvrait en cuisine. Soulignons aussi que par un heureux hasard, une des participantes, Jeannine Schleppe, a eu le plaisir de fêter ses 90 ans ce même jour. Les participants ont pu échanger anecdotes et souvenirs et sont repartis très contents de leur soirée. Cette initiative du Conseil communal est vraiment à saluer!

TAD

HAUTERIVE

Noël de la Souris Verte

En ce samedi 10 décembre 2022, la traditionnelle fête de Noël de la Souris Verte s'est tenue au Centre sportif d'Hauterive. Pendant un peu moins de 2 heures, parents, enfants et familles sont venus en nombre découvrir ou participer à l'univers féérique créé avec soins par l'équipe éducative de la Souris Verte.

Après 3 ans d'absence pour cause de mesures sanitaires, le plaisir a été grand de retrouver le Centre sportif d'Hauterive et réunir à nouveau pas moins de 140 enfants âgés de 4 mois à 12 ans autour d'un spectacle annuel commun. Chansons, danses et surprises ont rythmé la matinée de samedi dernier sous l'œil attentif et bienveillant de Madame Maud Morey, directrice et des membres de l'équipe éducative de la Souris Verte. «La magie de Noël en forêt», thème retenu du spectacle de cette année et représentant un Noël traditionnel entouré des animaux de la forêt, a été magnifiquement interprété par les enfants pour le plus grand bonheur de leurs parents. Le Père Noël s'est même invité à la fête en fin de représentation. Les enfants attendent déjà avec impatience son retour l'année prochaine!

MH-D

CORNAUX

Saint-Nicolas fait halte à Cornaux!

festivités de la Saint-Nicolas, devant une foule venue en nombre malgré la nuit plutôt fraîche. Cinq chansons aux thématiques festives et hivernales ont réjoui les familles. Sous les applaudissements des parents et les encouragements des copains, les chanteurs ont enchaîné «vent frais», «Ameno», «Le petit renne au nez rouge», «Glory Alléluia», sans temps mort, pour terminer sur le «Noël des Poppys».

Mais l'arrivée du Saint-Nicolas, tirant sa charrette de friandises, accompagné du Père Fouettard fut sans conteste le point culminant de la soirée! Petits et grands enfants sages ne se sont pas fait prier pour aller récupérer biscômes, mandarines et chocolats ou pour prendre la pose quelques instants avec le vieux barbu tout de rouge vêtu.

Puis, sans un bruit, Saint-Nicolas s'est évaporé dans la nuit où flottait encore les réconfortantes effluves de thé et de vin chaud offerts et préparés par le CESC.

IN



CORNAUX

Franc succès pour la vente de sapins!

Samedi 10 décembre, s'est tenue la traditionnelle vente de sapins par le CESC, aux abords de l'école primaire de Cornaux. Les acheteurs courageux ont bravé le froid et les flocons pour acquérir leur précieux conifère de Noël. Les sapins de taille moyenne ont rapidement tous trouvé preneurs, de mêmes que les branches! A l'issue de la vente, il ne restait pratiquement plus rien! Les membres du CESC étaient plutôt satisfaits de cette matinée et déclaraient déjà augmenter le nombre de sapins moyens pour la vente de l'année prochaine. Les bénéfices de cette action serviront, comme de coutume, à financer les activités futures du CESC.

IN



Crédit: CESC

LA NEUVEVILLE

Ludothèque La Neuveville

La Ludothèque sera fermée du 21 décembre 2022 au 9 janvier 2023

Dernier prêt mardi 20 décembre 2022

Reprise mardi 10 janvier 2023

Que ce soit pour surprendre votre entourage en proposant une activité originale et conviviale à l'occasion des fêtes ou pour occuper petits et grands durant les vacances, venez faire le plein de jeux avant la fermeture!

Prochaine soirée jeux de société

Vendredi 13 janvier 2023, 19h-23h

Centre des Épancheurs, La Neuveville

Dès 14 ans, entrée libre (collecte)

Places limitées, inscription requise:

079 891 75 65 ou ludothèque@neuveville.ch

Novices ou initiés, rejoignez-nous pour une soirée conviviale où vous pourrez jouer à de nombreux jeux de stratégie, d'ambiance et de coopération, tout en dégustant de délicieuses galettes des rois maison et des boissons locales.

L'équipe de la Ludothèque vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année!

Heures d'ouverture:

Mardi 16h-18h / Samedi 9h30-11h30

Rue du Marché 10 – 2520 La Neuveville

032 751 63 33 / Facebook / Instagram

ludothèque@neuveville.ch

- Spécialiste sur véhicules italiens

- Réparation de multimarques

- Montage et Stockage de pneus

- Spécialiste véhicules au gaz GNC

- Réparation de véhicules utilitaires et camping cars jusqu'à 3,5 tonnes



Garage David Cambria Sàrl

Route de Neuchâtel 50 • 2088 Cressier

032 731 75 73 • cambria@bluewin.ch



CRESSIER

Dernier Conseil général de l'année 2022 dédié principalement à l'adoption du budget 2023

Réuni, samedi soir 10 décembre sous la présidence de Jérémie Veillard, à la Maison Vallier au centre de Cressier, le Conseil général a adopté à l'unanimité le budget 2023 présenté par le Conseil communal. Ledit budget, particulièrement impacté à la suite des inondations du 22 juin 2021, affiche un déficit atteignant 5.29% des charges d'exploitation de la commune.

Nominations

A la suite de l'adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2022, le Conseil général nomme Brigitte Gyger, PLR, à la présidence du Conseil général pour la période s'étendant du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023. Cette nomination fait suite à l'élection de Jérémie Veillard, PLR, au Conseil communal.

Le Conseil général nomme également Cédric Fuchs, à la commission des Services industriels et des travaux publics (SITP) ainsi que membre du Conseil d'événements scolaires communal (CESC). Laila Cinotti rejoint quant à elle, la commission d'Environnement, du trafic, de l'urbanisme et des domaines (ETUD) en remplacement d'Angelo Chittani, démissionnaire.

Budget 2023

Après la lecture du budget 2023, Brigitte Gyger, PLR, fait part de ses sincères remerciements à Christelle Peterman, comptable, Raphaël Constantin, administrateur ainsi qu'aux conseillères et conseillers communaux pour l'établissement du budget communal. Le budget 2023 ne fut pas un exercice évident, compte tenu de la situation géopolitique actuelle, de la crise économique ainsi que des inondations du mois de juin 2021 impactant les comptes de la commune.

Ce budget déficitaire (le déficit atteint en effet CHF 496'785.00.-) s'explique en partie par

les éléments suivants: l'augmentation du prix de l'électricité et des combustibles liée à la crise actuelle budgétisé à CHF 46'000.-, la subvention de VARO de CHF 100'000.- devant être investie dorénavant à la réalisation d'un projet concret et ne pouvant plus de fait, être attribuée au compte de fonctionnement permettant une contribution au financement de l'entretien du patrimoine administratif de la commune. Une hausse de la part communale au Syndicat de l'Eorén d'environ CHF 65'000.- en raison de l'augmentation du nombre d'élèves à Cressier est également attendue. Brigitte Gyger rappelle que les travaux prévus en 2023 liés au Château, à la Maison Vallier, au bâtiment parascolaire, aux bâtiments et terrains des Prélards, à la Cabane de la Raisse, au Collège ainsi que ceux portant sur l'entretien des routes et des ouvrages d'aménagement sont de l'avis du PLR tout à fait judicieux. L'installation du CAD (chauffage-à-distance) doit être accélérée afin de remplacer l'installation provisoire montée à la suite des inondations du 22 juin 2021. Pour terminer, Brigitte Gyger rappelle que les indicateurs financiers restent globalement très bons par rapport à la moyenne cantonale tout en précisant l'inquiétude du PLR au sujet des excédents de charges prévisionnels des 4 prochaines années.

André Grandjean s'est exprimé pour le groupe «Ensemble pour Cressier, PS-Les Verts». Il souligne l'importance de la responsabilité politique qui incombe aux représentants des citoyens et citoyennes et, par conséquent, à la Commune de Cressier au sujet de la crise climatique actuelle. Le mode de chauffage de la Commune de Cressier devient par conséquent une priorité. Le groupe «Ensemble pour

Cressier, PS-Les Verts» se questionne également sur la subvention de CHF 100'000.- de VARO qui est dorénavant dédiée à un projet particulier.

Au compte des investissements, l'ensemble des travaux prévus se monte à CHF 5'531'000.-, dont CHF 3'085'000.- autofinancés. Le solde des investissements (CHF 2'446'000.-) ne permet pas de respecter le règlement communal de frein à l'endettement. Convaincu des investissements précités, le Conseil général accepte de renoncer au respect de la limite fixée pour 2023 (autorisé une fois par période administrative selon art. 5 du règlement communal) et accepte le budget communal 2023 présenté.

Crédit d'engagement

Le crédit d'engagement de CHF 33'000.- relatif au renouvellement du système de télégestion du service des eaux est accepté à l'unanimité par le Conseil général. La modernisation et l'adaptation du système d'exploitation du service des eaux par Eli10 SA est une nécessité absolue. Il est rappelé, que cet investissement a été inscrit au budget des investissements 2023.

A vos agendas:

Les prochaines séances du Conseil général de Cressier pour l'année 2023 sont agendées les jeudis:

- 2 février 2023
- 30 mars 2023
- 25 mai 2023
- 22 juin 2023

Et le samedi 2 décembre 2023, pour l'examen et l'adoption du budget 2024.

MH-D

TENNIS CLUB LA NEUVEVILLE

Les news de Damien

Comme régulièrement, nous donnons des nouvelles de Damien dans sa chasse aux points ATP. Pour ce qui concerne l'année 2022, la progression s'est manifestée de manière linéaire. Il a franchi le seuil du top 400 même s'il lorgnait secrètement sur le top 350. Objectif reporté à l'an prochaine.

Mais Damien tient à remercier tous les membres du TC La Neuveville qui le suivent et le soutiennent d'une manière ou d'autre. Les nombreux messages qu'il reçoit représentent un encouragement à poursuivre cette carrière de tennismen professionnel qui n'est pas un long fleuve tranquille. Il souhaite à tous de joyeuses fêtes de Noël et une bonne année 2023.

Vœux de fin d'année

Le rédacteur du TC s'associe au comité emmené par son président Jacques Wenger, pour souhaiter à tous les membres et supporters du club de joyeuses fêtes de fin d'année. Ayons une pensée pour les malades et en particulier pour Murielle Haenni qui est hospitalisée à Neuchâtel. Nous lui souhaitons un prompt et complet rétablissement. Ses nombreuses amies (is) se réjouissent de la revoir au plus vite sur les courts avec son sourire généreux. Ces vœux s'adressent également aux personnes victimes du covid, lequel semble revenir en force. Que l'année 2023 vous permette de vous maintenir en bonne santé et

qu'en même temps que vos rêves les plus chers puissent se réaliser.

Complément aux news de Damien

Nous apprenons en dernière minute que Damien Wenger participe aux championnats suisses qui se déroulent le week end prochain sur les courts de Swiss tennis à Bienne. En tant que 10^{ème} joueur suisse, Damien figure comme tête de série n° 1. Dès lors, il exempté du premier tour. Normalement il doit jouer jeudi. Pour l'heure, les horaires du jour ne sont pas encore sortis. Plein succès pour ce championnat national

Le rédacteur du TC

HAUTERIVE

Sapins de Noël à venir découvrir à Hauterive



Une belle initiative a été mise sur pied par la commune d'Hauterive où plusieurs sapins de Noël ont été installés, durant le mois de décembre, sur l'ensemble du territoire communal.

Pour la première fois de son histoire, les Altaripiens et Altaripiennes auront l'occasion de découvrir 8 sapins de Noël judicieusement répartis (au nord et au sud de la RC5) sur l'ensemble de la commune d'Hauterive. Une attention particulière a été portée aux décorations des sapins, fruit du travail des quelques 200 élèves d'Hauterive. En effet, toutes ont été conçues à l'aide d'éléments durables (papier, bois, feuilles, cartons, etc...). Ajoutons à cela, qu'aucune décoration lumineuse n'a été installée afin de s'inscrire dans le cadre de la réduction de la consommation énergétique. Monsieur José Bourquin, responsable technique et son équipe ont installé les derniers sapins de Noël, tous d'un pépiniériste de la région, cette semaine encore. Et maintenant, à vous de les retrouver!

MH-D



HAUTERIVE

Société d'Emulation

Le vin chaud a bien réchauffé les convives



Après les chutes de neige de la nuit et de la matinée, les membres de l'Emulation ont pu accueillir les habitants du village par un ciel clément. La température ambiante était fraîche, mais les mains ont pu se réchauffer autour d'un verre de jus de pomme aromatisé aux épices de Noël, de thé ou de vin chaud.

Dès 18h00 les premiers hôtes arrivaient et les discussions allaient bon train. Chacune et chacun a pu goûter, qui un biscuit, qui un chocolat ou une part de gâteau aux noisettes.

Jusqu'à 19h15, il y a eu du passage et c'était agréable de retrouver des connaissances et de partager un moment convivial.

Toute l'équipe de l'Emulation vous souhaite de belles et joyeuses fêtes de Noël et vous attend au début de l'année pour l'apéritif du Nouvel An sur la place du village.

Agenda: Apéritif du Nouvel An, dimanche 1^{er} janvier à 17h00

BE

LIGNIÈRES

La société de musique Brass Band l'Avenir Lignières

Annonce:

- son concert de Noël, le 17 décembre 2022, à 19h30 au temple de Lignières.

Et dans le cadre de son 100^e anniversaire, à ne pas manquer

- le kiosque à musiques à la salle de la Gouvernière, à Lignières, en direct sur RTS, samedi 21 janvier 2023, de 11h00 à 12h30.

Le comité d'organisation du 100^{ème} anniversaire de la société de musique Brass Band l'Avenir Lignières, vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et se réjouit de vous retrouver nombreux à ces événements.

GC



**IL EST PRUDENT
DE RÉSERVER!**

**HÔTEL DE LA
CROIX-BLANCHE****
2088 CRESSIER/NE
Tél. 032 757 11 66
www.croix-blanche.ch

**FERMETURE
20 DÉCEMBRE**

**OUVERTURE LE JEUDI
12 JANVIER 2023**

**NOUS VOUS SOUHAITONS
DE BELLES FÊTES**

LE LANDERON

Au Conseil général:

Prévisions budgétaires moins sombres que prévues

Jeudi 9 décembre, à sa dernière session de l'année, le législatif landeronnais, conduit par Michael Jacot PLR, a accepté le budget 2023 déficitaire avant de se pencher sur les nombreuses motions mises à l'ordre du jour.

Un déficit moins important

En dépit de son déficit de 526'350 francs, le budget 2023 a été accepté à l'unanimité. Le montant total des charges s'élève à 22'679'825 francs contre 22'153'475 pour les revenus.

Déficit auquel il faut ajouter un montant de 8'800 francs représentant l'ensemble des subventions à nouveau accordées en 2023 aux sociétés locales, paroisses et home, après l'approbation de l'amendement de la CFG présenté à cette séance. Si le déficit du budget est moins important que prévu, cela s'explique principalement par la baisse des charges et par la hausse des revenus. Ce qui va changer en 2023, plus de gestion administrative et des salaires du SIEL, pas d'incidences financières particulières engendrées par la vente du téléseu, croissance des revenus sans rentrée extraordinaire, en clair les projections sont plus favorables qu'en 2022, a expliqué en substance le trésorier communal Roland Spring, satisfait d'annoncer d'ores et déjà que les comptes 2022 vont boucler avec un bénéfice! Toutefois, la CFG s'insurge contre ces déficits à répétition et met en garde contre les répercussions des effets de la hausse des salaires, des charges chauffage, de la facture sociale, tout en gardant l'espoir de surprises lors des comptes définitifs. En accompagnement du budget le CC a présenté le plan financier et des tâches qui prévoient des déficits attendus pour les années 2024 à 2026 relativement stables sur la période revue.

A été accepté, le crédit de 371'000 francs pour d'éventuels travaux sur le réseau électrique notamment pour l'extension de celui-ci induit par les nouvelles constructions projetées, crédit soumis chaque année et durable un an.

On a parlé de fusion

Répondant à l'initiative populaire communale demandant au CC d'approcher les communes de Lignières, Cornaux et Cressier pour préparer un projet de convention de fusion, la commune se positionne en se référant la Loi sur les droits politiques, à son article 110 al.2 qui s'applique par analogie à l'initiative législative communale. Ainsi est régie la procédure: saisi d'une proposition générale, le Grand Conseil peut: a) l'approuver et y donner suite. Il rédige alors un texte qu'il adopte dans une loi ou un décret, b) la soumettre directement au vote du peuple accompagnée ou non d'une proposition de rejet et, le cas échéant, d'un contre-projet au sens de l'article 111a. En cas d'acceptation par le peuple, il rédige dans un délai de deux ans un texte qu'il adopte dans une loi ou un décret. Après avoir pris connaissance de la volonté du 10% des électeurs et électrices de la commune (416 signatures), le CC est d'avis qu'il doit y donner suite en s'approchant, dans un premier temps, des communes de Lignières, Cornaux et Cressier pour initier des discussions relatives à

un projet de fusion entre les communes. En cas d'acceptation de ces dernières, le Conseil communal sollicitera le Conseil général pour qu'il lui accorde un crédit d'engagement pour préparer un projet de convention de fusion. Cette demande de crédit sera accompagnée d'un rapport qui résumera les tenants et aboutissants des discussions (conditions, implications, etc.) menées avec les dites communes. Fort de ce qui précède, le Conseil communal propose d'une part, que le comité d'initiative retire son initiative conformément à l'art. 111 LDP et, d'autre part qu'il soit chargé par le législatif (par voie d'arrêté) de donner suite à l'initiative selon sa proposition (approcher les communes pour discuter puis présentation d'un rapport au Conseil général). L'exécutif estime que cette manière de procéder est la plus efficace, elle permet d'entamer rapidement des discussions avec les communes voisines et assure une visibilité claire du processus par le citoyen. Si le comité d'initiative ne souhaite pas retirer son initiative et/ou si le Conseil général retient la disposition de la let. b de l'art 110 LDP al.2, l'initiative devra faire l'objet d'une votation communale qui peut être accompagnée d'un contre-projet. Le Conseil communal estime que soumettre au vote du peuple l'objet de l'initiative pourrait apporter une certaine confusion et serait en quelque sorte un acte prématuré. Afin de pouvoir répondre à toutes les interrogations légitimes de la population, un projet de fusion nécessite, en effet, la réalisation de diverses études approfondies (périmètre, financement, etc.) en collaboration avec différents partenaires. Il rappelle qu'une convention de fusion est l'acte presque final de tout projet de fusion. Si cette dernière option est finalement retenue, le Conseil communal proposera au Conseil général, dans le cadre d'un contre-projet, que la population soit sondée afin qu'elle puisse se déterminer quant à l'avenir institutionnel de la commune.

Le rapport du CC a convaincu, les élus approuvent la procédure choisie et l'arrêté-projet. De son côté le PVL retire son initiative.

Réponse à la motion canette sur «le futur institutionnel - attaquer la question par le bon bout. Les motionnaires demandent que soit accordé au CC un crédit de 30'000 francs pour la réalisation d'une enquête auprès de la population concernant le futur institutionnel de la localité. La motion est acceptée par 21 voix contre 13 oppositions.

Réponse du CC à la motion du PVL demandant une modification du règlement spécial du Bourg afin de permettre la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'énergie cantonale.

L'analyse pratiquée par le CC a porté sur le plan spécial du Bourg, sur les bases légales de la Confédération - en ce qui concerne les périmètres définis dans l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse, sur la loi cantonale sur l'énergie, ou encore sur l'expérience des communes de Neuchâtel, Le Locle et Cressier. En

conclusion, selon le règlement spécial du Plan spécial du Bourg, l'installation de capteurs solaires devrait être admise moyennant une surélévation maximale de la toiture de 25 cm. Or, le CC constate que les bases légales de la Confédération ainsi que les objectifs de sauvegarde de l'ISOS expriment, à ce jour, toute la difficulté que peut représenter l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits d'un objet recensé. Ce d'autant plus qu'il apparaît clairement que seul l'ISOS définit ce qui mérite d'être protégé. De son côté, l'OPAN répond, de manière informelle, que la situation est amenée à évoluer et que les règles et règlements pourraient changer dans un futur proche. Il est constaté cependant que les trois communes sondées ont d'une manière ou d'une autre, pris soin de s'adapter aux contraintes de la Confédération. Le Landeron n'échappera pas à cette règle. Actuellement, le règlement du Plan spécial permet l'installation de «capteurs solaires» sur les toits du Bourg. D'ailleurs le règlement de construction de la commune ainsi que le plan spécial du Bourg seront révisés dans le cadre du PAL. En conséquence, l'exécutif communal préavisera favorablement une installation de ce type sans préjuger des décisions du canton et de la Confédération. La motion est acceptée à la majorité.

Motion du PS - création d'un pédibus afin de diminuer le trafic autour des écoles.

De l'avis général, ce n'est pas à la commune de lancer la création de pédibus malgré la demande du PS qui attend de la commune qu'elle apporte uniquement une impulsion à ce projet. Il est aussi dit de ne pas inverser les rôles, l'APL n'a-t-elle par pour mission de faciliter le parcours sur le chemin de l'école? Mise en vote la motion est acceptée par 17 voix contre 11.

Motion du PLR - pour une meilleure utilisation du «fonds communal sur l'énergie»

A savoir que ce fond, alimenté par une redevance des citoyens-consommateurs, permet à la commune d'améliorer ses infrastructures, d'installer des panneaux solaires ou de financer des projets d'économie d'énergie. En clair la motion demande de modifier le règlement de ce fond, et d'accorder une part importante aux projets des concitoyens. Le CC précise que ce fond répond aux exigences cantonales et sert exclusivement à des projets publics. Malgré les divergences d'opinions des uns et des autres, la notion est approuvée par 15 voix contre 13.

Motion PLR - pour un frein efficace aux dépenses

Le groupe PLR est inquiet pour les finances communales. Après une analyse de différents règlements communaux et après ses contacts avec le service des communes, il propose à la CFG de modifier le règlement des finances pour mettre en place un mécanisme de frein aux dépenses et de réduction de la dette communale. Il propose plusieurs pistes - Respecter un degré d'autofinancement de 70% pour les nouveaux investissements - Fixer, en cas de fortune nette négative, un amortissement

annuel de 20% au moins dès le deuxième exercice suivant l'apparition du découvert au bilan - Rédiger un rapport de mesures d'assainissement qui sont appliquées lorsque le budget est déficitaire - Amortir chaque année au minimum de 1% à 2% la dette (valeur au bilan). Ces quelques exemples sont déjà présents dans le règlement des finances de plusieurs communes neuchâteloises, fait-il savoir. Par 18 voix contre 10 la motion est acceptée.

Projet d'arrêté ou de règlement adaptant les tarifs et autres locations du port du Landeron. Le port a longtemps été traité comme un compte autoporteur. Mais ce n'est plus le cas a constaté le groupe Canette, auteur de la motion. Le Conseil d'Etat permet aux communes de prélever une partie de la réserve de ce compte pour l'affecter aux besoins généraux de la commune. «Comme la commune du Landeron supporte les risques liés à l'exploitation du port, il semble juste que cette dernière soit rétribuée». Dans ce but, est proposée, dès 2023, une nouvelle tarification à la baisse pour les Landeronnais et à la hausse pour tous les autres locataires. Cette adaptation dégagera un surplus sur le compte du port et ce surplus pourra être versé dans les comptes généraux de la commune tant que la réserve du port sera supérieure à 240'000 francs. Nouvelle reçue avec satisfaction par la CFG qui préavis favorablement la nouvelle tarification, les élus approuvent massivement.

Motion UDC/PVL qui propose la mise en place d'un processus de gestion de crise et d'une cellule de crise lors d'événements majeurs.

En considérant que la crise est «un processus perçu comme complexe, dynamique, peu maîtrisé, laissant peu de temps de réaction, représentant une menace sérieuse pour la population, ses infrastructures et son image engendrant généralement une transformation de l'organisation» et que les principales responsabilités d'une commune sont d'assurer une gestion intégrée des risques, de conduire de façon coordonnées les acteurs sécuritaires, intercommunaux, d'informer la population, d'intégrer cas échéant ses propres moyens. Dans certaines circonstances, la crise nécessite l'intervention du Canton et au travers de ses moyens du Plan ORCA. Il est répliqué par Jean-Claude Egger (cc) que la Commune a pour mission légale de protéger les infrastructures communales (infrastructures souterraines, routes, etc.) et les bâtiments communaux. A ce sujet elle dispose de moyens limités, des sacs de sable en faible quantité, des ressources humaines insuffisantes pour parer à une grande catastrophe. La réactivité impose l'engagement de tous les services communaux. Côté domaine privé, il appartient aux propriétaires fonciers de prendre les mesures qui s'imposent. Dans le cadre de crue du lac, l'élément retenant l'attention du CC est La Capitainerie. Deux ingénieurs ont planché sur

ce cas. L'ORCCAN a été contactée, un rdv est fixé. Des contacts ont aussi eu lieu avec Val-de-Travers, St-Blaise, Cressier et la Neuveville, toutes n'avaient pas encore de plan d'urgence et étaient en attente d'informations du canton. Sauf La Neuveville possède un plan pour les coupures d'eau. Il est prévu de rencontrer les entreprises privées pour convenir d'un partenariat pour la fourniture de sacs de sable. Quant à la rumeur de pollution de l'eau potable, la commune a préféré anticiper contrairement à Cortaillod qui a communiqué à partir du moment où elle savait que l'eau était polluée. De plus Le Landeron possède un créneau de communication très vaste, il est impossible de ne pas savoir ce qui se passe dans la localité! Au vu de tous ces argument l'exécutif demande le rejet de la motion. Préavis non suivi, les élus acceptent la motion par 20 voix contre 8.

Motion déposée ce jour par le groupe Canette - Quel conseil communal pour les années à venir.

Le CC a pris note. Sont annoncées les démissions, à partir du 1^{er} janvier 2023, de Cédric Caillet, (can) au comité de gestion du CAP, et Denis Cuendet (PLR) du Conseil général.

En clôture de cette dernière séance de l'année, Nadine Schouller, présidente de commune, a remercié tous ceux engagés au sein de la commune, ainsi que les élus et le Conseil communal, et leur a souhaité ses meilleurs vœux pour 2023. GC



PIL LIFE DANSE & BIEN-ÊTRE

POUR NOËL

Cette année, offrez un cadeau à vivre!

Cours Découverte,
Cours Privé,
Bon cadeau...

DANSE-YOGA-PILATES

Dès 4 ans aux Séniors
Loisir - Sports Arts Etudes - Coaching

Champs-montants 12B - 2074 Marin NE
www.pillife-danse.com / info@pillife-danse.com

LE CŒUR À L'OUVRAGE POUR NEUCHÂTEL

Experts en solutions énergétiques globales

groupe e




LIGNIÈRES

Noël des aînés en chansons


Moment particulier pour les aînés de Lignières qui ont fêté Noël dans la joie de chanter ce premier lundi de décembre !

Ils étaient 56 personnes d'âge respectable, tenant leur verre à la main pour l'apéro, puis autour des tables garnies et du sapin illuminé. A cette occasion il est coutume de voir arriver les enfants de l'école, ils sont devenus si nombreux, la salle de la Gouvernière s'y prêtant mieux a été choisie.

Bien installés les hôtes ont eu le plaisir d'écouter la chorale du collège qui sous la baguette de Gérald Kottich a amené fraîcheur et gaité par

ses chants de Noël. Après leur passage, moment de ravissement face aux écoliers de trois classes venus interpréter de leur voix fraîche et juvénile de beaux refrains et récits. Ne manquait que le Saint-Nicolas avec ses cadeaux pour compléter le tableau ! Invités par les élèves à se joindre à eux, les seniors ont joué le jeu et prêté leurs voix en un seul chœur, l'émotion était grande côté spectateurs. Au tableau final, la chorale des aînés boostée par le couple Jaccard, avec Marianne au piano s'est mise en mouvement. A pleine voix, aidés d'un feuillet pour les paroles, les choristes de l'âge d'or ont entraîné l'assemblée à chanter à l'unisson les airs populaires revenus en mémoire.

Après le plaisir de chanter, le plaisir de la table. En provenance de l'Hôtel de Commune un copieux repas de fête, - croûtes aux champignons - bœuf Stroganoff - riz - mousse au chocolat - a été servi par les bénévoles très dévoués et aux petits soins.

Au nom des autorités communales, la vice-présidente, Josiane Chiffelle, a adressé un message de vœux. Accompagnée de ses collègues Fabrice Bonjour et Serge Gaillard, ils ont apporté une aide précieuse aux organisateurs. Beau travail d'équipe et spécialement de la commission des Aînés, organisatrice de l'événement. Avec soin et plaisir, Cathy, Clarie, Sandra, Antoine et le conseiller communal Hans-Christoph Schmidt, ont œuvré pour que ce moment reste un beau souvenir dans le cœur de chacun.

GC

Dans le vent de l'actualité par Claude Zweiacker

Rame TGV Sud-Est 16

Un Landeronnais encourage la SNCF à la conserver


De mai 1987 à décembre 2013, les prestigieux trains à grande vitesse TGV circulaient de Paris à Berne en passant Neuchâtel. C'était une fierté pour les Neuchâtelois et Neuchâteloises de se rendre en TGV à Paris sans transbordement.

Avec un peu d'impertinence, on pouvait dire que Paris était devenu la banlieue de Neuchâtel ! Depuis, plus de TGV dans le Pays de Neuchâtel.

Bien que les CFF aient raccordé Neuchâtel à la ligne du TGV Lausanne-Paris, à Frasné, petite gare franc-comtoise, au moyen d'une de leurs rames bi-courant, les TGV traversant le Pays de Neuchâtel des Verrières à Marin-Epagnier sont entrés dans l'histoire. La photo de Mario Stefani, qui illustre cet article, représente le passage d'une rame TGV déviée par Bienne en raison de travaux sur la ligne Berne-Neuchâtel, à la gare de Cornaux, le 13 mai 2008.

L'historien Benjamin Gross-Payot, du Landeron, est passionné par la navigation et le monde ferroviaire. Il a récemment publié, à compte d'auteur, une brochure intitulée « La rame record de vitesse TGV SE 16 – Une légende patrimoniale à pérenniser ». Il a estimé que la SNCF, la Société Nationale des Chemins de fer Français, devait conserver une rame TGV, et pas m'importe laquelle : la rame TGV Sud-Est 16. Cette rame, mise en service en 1981, est la dernière survivante de la série des TGV de la première génération. Elle est de surcroît la titulaire du record mondial de vitesse : 380 km/h le 26 février 1981. Ce record va démontrer la fiabilité du transport ferroviaire à haute vitesse et un défi lancé à l'aérien.

Cette rame TGV a effectué son dernier trajet commercial le 9 décembre 2018. Ses « sœurs » ont toutes été ferrailées. Depuis, elle a pris part à plusieurs « Journées du patrimoine » ; elle a même fait une tournée en Tchéquie suscitant un large intérêt du public. Mais ses jours pourraient être comptés.

Benjamin Gross Payot écrit : « Cette rame TGV doit être considérée comme un élément majeur du patrimoine non seulement français, mais européen ! Un symbole de la réussite technique et commerciale du TGV, une audace du savoir-faire et du génie français et de son industrie (...) La grande valeur du TGV SE 16 justifie donc sa conservation. »

Dans notre pays la fondation, « CFF Historic » conserve 170 véhicules ferroviaires historiques : un modèle. Espérons que la brochure éditée par Benjamin Gross-Payot sensibilise les têtes de file de la SNCF, qui auront certainement reçu le plaidoyer de l'historien landeronnais, pour faire entrer le TGV Sud-Est 16 dans leur patrimoine historique.

Un message venu d'Outre-Jura serait peut-être mieux être entendu qu'un appel venu de la France métropolitaine.

Claude Zweiacker

On peut obtenir la brochure « La rame record de vitesse TGV SE 16 – Une légende patrimoniale à pérenniser » auprès de Benjamin Gross-Payot, 2525 Le Landeron contre versement de CHF 10.00 à l'IBAN CH 44 0029 5152 3840 Y